



Ensemble, préparons l'avenir.

Rapport annuel 2022

Les chiffres clés



Somme de bilan

10.754 mio €

+5,9 %



Crédits à la clientèle

7.739,3 mio €

+4,2 %



Résultat net

23,7 mio €

+19,7 %



Dépôts de la clientèle

9.427,4 mio €

+6,0 %



Produit net bancaire

163,9 mio €

+11,2 %



Fonds propres réglementaires

715,1 mio €

+8,6 %



Membres Raiffeisen

45.863

+5,9 %

Sommaire



04

Les organes de la société



26

Les activités de la Banque



12

Avant-propos



52

Rapport du réviseur d'entreprises agréé



18

Rapport de gestion 2022



60

États financiers au 31 décembre 2022



Les organes de la société*

Conseil d'Administration

Comité d'Audit-Risques

Comité de Nomination

Comité de Rémunération

Comité de Direction

Directeurs

Responsables des fonctions de contrôle interne

Membres de la Direction

Membres du Beirat



DE GAUCHE À DROITE :

Jean-Louis BARBIER, Membre du Comité de Direction ;

Yves BIEWER, Président du Comité de Direction ;

Guy HOFFMANN, Président du Conseil d'Administration ;

Laurent ZAHLES, Membre du Comité de Direction ;

Eric PEYER, Membre du Comité de Direction.

Conseil d'Administration

Guy HOFFMANN Président
Camille SCHRENGER Vice-Président

Manuel BALDAUFF
Romain BAUSCH
Yves BIEWER
John BOUR
Carlo HESS
Marc HENTGEN
Claude PUNDEL
Marc REINERS
Raymond SCHADECK
Claude STRASSER
Diane WOLTER

Ernest CRAVATTE Président honoraire

Comité d'Audit-Risques

Raymond SCHADECK Président du Comité d'Audit-Risques
Romain BAUSCH
Guy HOFFMANN
John BOUR
Carlo HESS

Comité de Nomination

Guy HOFFMANN	Président du Comité de Nomination
Romain BAUSCH	
John BOUR	
Claude PUNDEL	
Claude STRASSER	

Comité de Rémunération

Romain BAUSCH	Président du Comité de Rémunération
Guy HOFFMANN	
Raymond SCHADECK	

Comité de Direction

Yves BIEWER	Président du Comité de Direction
Jean-Louis BARBIER	Membre du Comité de Direction
Eric PEYER	Membre du Comité de Direction
Laurent ZAHLES	Membre du Comité de Direction

Directeurs

Laurent DERKUM	Ressources Humaines & Communication	
Romain FUNK	Marketing & Support Commercial	
Georg JOUCKEN	Banque Privée	
Nabil MEZIANI	Informatique	jusqu'au 31 décembre 2022
Tankred RAUTERT	Support Opérationnel	
Marc SCHRONEN	Entreprises	
Mex THILL	Crédits & Juridique	

Responsables des Fonctions de contrôle interne

Laurent DEMEULDER	Chief Risk Officer	jusqu'au 30 novembre 2022
Michel DETZEN	Chief Internal Auditor	
Luc DISEVISCOURT	Chief Compliance Officer	

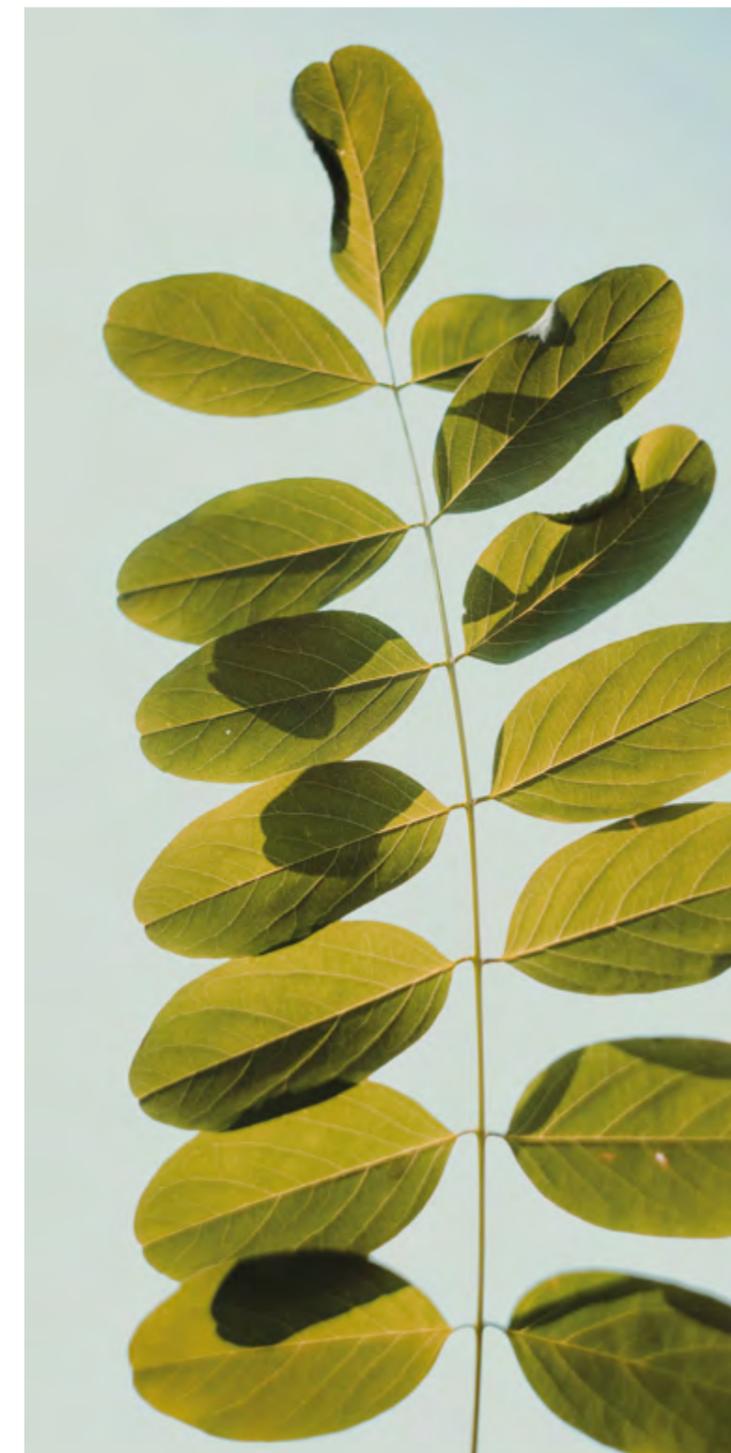
Membres de la direction

Robert BAST	Ressources Humaines
Daniel BIEVER	Banque Privée
Analia CLOUET	Secrétariat Général
Maxime DELRUE	Comptabilité
Luigi DI FRANCO	Gestion & Approche Commerciale
Gilles DIMMER	Développement Commercial
Guy EMERING	Entreprises
Luc GIRST	Gestion & Approche Commerciale
Tom GRUNEISEN	Juridique
Alain JEMMING	Marchés Financiers & Trésorerie
Michel LAMESCH	Ressources Humaines
Marcel MARTIN	Crédits
Ben PETRY	Crédits
Patrick SCHILTGES	Entreprises
Guy SCHMIT	Crédits
Patrick SCHROEDER	Informatique
Nathalie SPRAUER	Data Protection Office
Pierre STOFFELS	Contrôle de Gestion
Maarten VAN MECHELEN	Banque Privée

jusqu'au 31 juillet 2022

Membres du Beirat

Manuel BALDAUFF
Auban DERREUMAUX
Marc HEMMERLING
Marc HENTGEN
Carlo HESS
Pascale KAUFFMAN
Patrick KOSTER
Simone MARX
Nathalie MÈGE
Carole MULLER
Simone POLFER
Romain POULLES
Martine SCHAEFFER
Lisa SCHON
Camille SCHRENGER
Nathalie SUTOR
Marc VANOLST





Avant-propos

Guy HOFFMANN

Yves BIEWER

Guy HOFFMANN

Président du Conseil d'Administration



L'éclatement d'une guerre en Europe, le changement climatique, la résurgence de l'inflation et les niveaux élevés d'endettement de certains États souverains et du secteur privé pèsent sur les perspectives de croissance économique, accentuent les inégalités sociales et érodent la confiance des ménages et des entreprises.

Les chaînes d'approvisionnement globales qui avaient été fortement perturbées par la pandémie du Covid-19 subissent aussi les conséquences des récentes tensions géopolitiques en Europe de l'Est et au-delà qui impliquent à leur tour une nouvelle ère de protectionnisme économique et de repli sur soi. Ceci crée des pénuries de facteurs de production et de matières premières et se traduit in fine par des coûts de production plus élevés, des niveaux d'inflation qu'on n'a plus observé depuis plusieurs décennies et la chute afférente des revenus réels des ménages.

Il s'ajoute à cette liste de facteurs perturbateurs à court et moyen terme la tendance séculaire du vieillissement démographique qui implique

qu'au cours des trente prochaines années – toutes autres choses restant égales par ailleurs – le nombre de personnes inactives dépassera le nombre de personnes actives, ce qui relancera le débat sur l'équité intergénérationnelle et entraînera aussi des conséquences négatives pour le potentiel de croissance de nos économies.

Le bon fonctionnement de notre modèle économique basé sur les principes de croissance et de redistribution des fruits de cette croissance risque donc de fortes perturbations s'il s'avère incapable de générer à l'avenir et sous la contrainte des facteurs mentionnés ci-dessus une croissance économique régulière et durable.

Évidemment, ces défis globaux ne s'arrêtent pas aux frontières du Luxembourg mais nous frappent aussi de plein fouet. Or, grâce aux politiques économiques mises en œuvre par les gouvernements successifs, le Luxembourg bénéficie aujourd'hui de plus grandes marges de manœuvre, notamment budgétaires. L'existence de ces marges de manœuvre a permis au gouvernement de soutenir, lors de

la crise du Covid-19 et plus récemment lors de la crise énergétique, les entreprises et les ménages par des mesures ciblées et limitées dans le temps. Par ailleurs, l'existence de la place financière a soutenu la croissance économique au Luxembourg par le biais de la bonne capacité de résistance de ce secteur pendant les récents épisodes de crise.

Le Luxembourg bénéficie donc d'un certain nombre d'atouts qui lui confèrent davantage de capacité de résistance et de réaction en cas de retournements conjoncturels. Néanmoins, en tant que petite économie très ouverte et donc très dépendante du reste du monde, force est de constater que ces capacités existent, mais qu'elles ne sont pas infinies. Ainsi, nous ne pouvons pas exclure le scénario d'un ralentissement en 2023 de la croissance économique au Luxembourg, à l'instar de ce que nous observons actuellement dans les autres pays européens. En fait, nous constatons d'ores et déjà un ralentissement marqué du secteur immobilier, qui se traduit par une diminution du nombre de ventes et – au niveau des banques – une diminution du nombre de crédits accordés.

Nous avons également observé ce phénomène à la Banque Raiffeisen au cours des derniers mois: sous l'impulsion des incertitudes montantes et des taux d'intérêt orientés à la hausse, les ménages et les entreprises se demandent si c'est le bon moment pour s'endetter et ils reportent leurs projets d'investissement par peur de ne plus pouvoir honorer leurs engagements à l'avenir.

En de tels moments, il est important que nos clients sachent qu'ils peuvent compter sur la Banque Raiffeisen. Lors de la crise financière de 2008, notre Banque a fait preuve d'une grande résilience. Depuis cette époque, d'importantes ressources ont été mobilisées pour renforcer notre assise capitalistique, ainsi que nos moyens techniques et humains.

Banque coopérative, banque luxembourgeoise, banque solide et responsable, banque fidèle à ses valeurs – et à ses clients, nous sommes conscients de notre responsabilité sociale et sociétale et nous l'assumerons.

Nous sommes donc aujourd'hui bien préparés pour affronter d'éventuelles turbulences à venir. Or, l'essentiel de nos efforts n'est pas concentré sur la préparation de crise, mais sur la préparation de l'avenir. Ainsi, la digitalisation de l'économie et la transition vers une économie plus verte et plus durable sont d'importants défis pour notre Banque, mais sont en même temps de formidables opportunités pour rendre notre Banque plus performante et améliorer la qualité du service au client.

Au niveau de la digitalisation, nous travaillons sur l'optimisation de nos processus internes afin de devenir plus efficaces et de pouvoir dégager davantage de temps pour être à disposition de nos clients. En parallèle, nous développons les services digitaux pour nos clients, tout en maintenant un réseau d'agences qui couvre la totalité du territoire luxembourgeois. Ainsi, nous n'imposons pas un canal de communication particulier à nos clients, mais nous leur offrons un choix en fonction de leurs besoins et attentes individuels.

Au niveau de la transition vers une économie plus verte et plus durable, nous nous engageons à répondre aux attentes de nos parties prenantes. En premier lieu, nous étoifons notre gamme de produits et services financiers pour permettre aux clients qui le souhaitent d'orienter leur épargne vers des investissements à caractère durable. Nous investissons également d'importantes ressources pour recruter, former et fidéliser nos collaborateurs qui sont le pilier sur lequel repose le succès de notre Banque. Enfin, nous déployons un programme de mesures visant à réduire notre empreinte carbone directe et indirecte. Nous sommes conscients que la transition vers un modèle de banque véritablement durable sera longue. Cependant, notre vision stratégique est claire et notre engagement inébranlable.

Guy HOFFMANN
Président du Conseil d'Administration

Yves BIEWER

Président du Comité de Direction



L'environnement dans lequel nous évoluons depuis un certain temps déjà n'est certes pas l'un des plus faciles que nous ayons connus et les perspectives à moyen terme restent marquées par une grande incertitude. Malgré ce contexte, notre Banque affiche une performance robuste pour l'exercice 2022 et l'augmentation de la taille de notre bilan – en hausse de 5,9 % – et de notre résultat net – en hausse de près de 20 % – témoignent de la résilience de notre modèle d'affaires.

Banque coopérative à fort ancrage local, nous souhaitons préserver la proximité avec nos clients en étant à leur écoute et à leurs côtés comme partenaire financier fiable, que ce soit pour la conservation et le développement de leur patrimoine ou pour le financement de leurs projets.

Ainsi, nous nous réjouissons qu'en 2022, les clients nous ont renouvelé leur confiance, en augmentant leurs dépôts à la Banque Raiffeisen de 5,9 % et en nous sollicitant pour des crédits dont le volume a progressé de 4,2 %.

En parallèle, le résultat de la Banque a été impacté positivement par la décision de la Banque Centrale Européenne de mettre un terme à sa politique de taux d'intérêts nuls ou négatifs pratiquée depuis 2014. Notons cependant qu'en vertu de notre statut de banque coopérative, ce résultat n'est pas redistribué à une maison-mère ou un actionnaire mais est largement mis en réserve pour renforcer nos fonds propres et ainsi augmenter notre capacité de résistance à la survenance d'éventuels chocs externes. Ce statut de banque coopérative appartenant à ses membres et non-cotée en bourse implique aussi que nous ne sommes pas soumis à l'incertitude provenant de la fluctuation des cours en bourse, ce qui nous permet de garder à tout moment le cap, en nous focalisant sur notre performance à long terme.

Le retour de l'inflation et l'augmentation des taux d'intérêts génèrent beaucoup d'incertitude et soulèvent de nombreuses interrogations dans le chef de nos clients. Ainsi, les épargnants se soucient de l'érosion du pouvoir d'achat de leurs avoirs déposés ou investis tandis que les clients

qui souhaitent emprunter pour financer un projet de vie ou d'investissement s'interrogent sur l'impact de la charge future de la dette sur leur revenu disponible. Dans ce contexte, il nous semble essentiel d'être, plus que jamais, aux côtés de nos clients pour leur fournir un conseil avisé, juste et honnête correspondant aux besoins et à la situation spécifique de chacun individuellement.

Cette disponibilité et la proximité sont assurées par notre présence physique, au travers de notre réseau d'une trentaine d'agences réparties sur tout le territoire luxembourgeois, par l'étoffement de notre offre de services à distance (R-Net, mais aussi notre Agence Online) ou encore par notre nouvelle agence Hub of Home, exclusivement dédiée au conseil en matière de projets immobiliers.

Le développement durable avec ses trois piliers qui sont l'impact environnemental, l'impact social et sociétal, ainsi que la bonne gouvernance, reste un élément central de notre plan stratégique. Cette transformation est graduelle et se fait progressivement. L'engagement pris par la Banque est clair et irréversible, les objectifs sont spécifiés et les plans d'action en cours de mise en œuvre. En 2022, nous avons notamment renforcé notre offre de placements « ESG », nous avons accru la transparence concernant les impacts de notre offre de produits et plus généralement de nos activités et nous avons renforcé nos équipes ESG, ainsi que la gouvernance interne pour assurer une prise en charge efficace et cohérente de la thématique. Davantage de détails seront disponibles dans notre rapport extra-financier qui sera publié sous peu.

La qualité du service que nous ambitionnons de fournir à nos clients repose évidemment aussi sur la qualité, les compétences et la motivation de nos collaborateurs. Ainsi, afin de conserver notre attrait en tant qu'employeur, d'agir comme un employeur socialement responsable et d'assurer à nos collaborateurs un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, Banque Raiffeisen a instauré le Quality Time. Ce concept innovant et pionnier sur le marché du travail luxembourgeois permet

à nos collaborateurs de bénéficier de 8 heures de temps libre supplémentaire par mois, sans impact négatif sur leur salaire ou les avantages extralégaux. D'autres mesures – tels que le télétravail en mode pérenne et la mise en place de bureaux satellites – ont été décidées ou sont en cours de préparation afin – notamment – de réduire les désagréments associés aux déplacements sur le lieu du travail et de contribuer ainsi à une meilleure productivité.

Malgré le fait que nous sommes encore en début d'année, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que le contexte économique, financier, social et géopolitique restera compliqué en 2023. Nous serons donc vigilants et nous agirons avec prudence, sans pour autant oublier notre responsabilité sociale et sociétale et tout en restant proche et à disposition de nos clients.

Yves BIEWER
Président du Comité de Direction



Rapport de gestion 2022

Bilan

Compte de profits et pertes

En 2020, la pandémie de covid avait déjà fait basculer l'économie dans une nouvelle dimension. L'entrée des chars russes en Ukraine le 24 février 2022 a définitivement fermé une longue parenthèse post guerre froide, marquée par la foi en une mondialisation généralisée et une prospérité largement alimentée par l'innovation technologique.

Le déclenchement du conflit russo-ukrainien a précipité une grave crise de l'énergie en Europe, provoquant par contagion un choc violent sur les prix à la consommation, tant en Europe (+10,4%) qu'aux Etats-Unis (+6,5% au 31.12.2022).

Afin de contrer la flambée des prix, les banques centrales ont radicalement changé de cap en matière de politique monétaire, passant en quelques mois d'une politique hyper expansionniste à une politique restrictive. Ainsi, en l'espace d'un an, la Federal Reserve américaine a procédé à 7 hausses de taux successives, augmentant au total la rémunération des fonds fédéraux de 4,25%. Avec quelques mois de décalage, la Banque centrale européenne a suivi le mouvement en annonçant 4 hausses de taux consécutives en l'espace de 6 mois : le taux de la facilité de dépôt de la Banque centrale européenne a ainsi été porté de -0,5% en juillet à 2,0% en décembre 2022.

L'ampleur du resserrement monétaire a eu des conséquences immédiates sur les marchés financiers :

- les marchés obligataires ont signé en 2022 leur pire performance depuis plus de 20 ans, avec une chute des valorisations obligataires mondiales de plus de 15% ;
- les marchés boursiers mondiaux ont également enregistré des performances négatives : l'Euro Stoxx 50, indice boursier de référence en Europe, s'est contracté de 12% en 2022 alors que le S&P 500 américain enregistrait une chute de 19% sur la même période ; parmi les indices majeurs, la pire baisse de l'année concerne le Nasdaq,

en baisse de 33% suite au dégonflement de la bulle financière sur les valeurs technologiques ;

- sur le marché des devises, l'action de la Federal Reserve a induit un net renchérissement du dollar face à l'Euro, allant jusqu'à dépasser le seuil de parité avec l'euro durant l'été.

Les mouvements sur les prix internationaux ont également déclenché des transferts de richesse importants entre pays importateurs et exportateurs de matières premières. Du point de vue des économies européennes, ce transfert de richesse s'est traduit par une chute de revenu réel qui a réduit le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises européennes. Au total, ce choc de revenus, le pic d'inflation qui lui est associé et le durcissement des conditions de crédits ont eu un impact négatif non négligeable sur la croissance. Même si l'année 2022 a été marquée par une bonne résilience de l'activité au premier semestre, l'économie européenne a enregistré un net ralentissement au second semestre. En dépit des chocs successifs enregistrés depuis 2020, l'emploi est fort heureusement resté résilient en Europe. De nombreux pays européens affichent d'ailleurs un taux de chômage en baisse sur l'ensemble de l'année 2022.



Au niveau local, l'économie luxembourgeoise n'a pas été épargnée par ces chocs conjoncturels. Une des branches où le ralentissement a été le plus marqué en 2022 est le secteur de la construction. Les entrepreneurs ont enregistré une baisse continue des commandes depuis mars 2022 et les derniers chiffres de production dans la construction ont confirmé un net ralentissement de l'activité durant le second semestre. A titre d'illustration, le volume de surfaces de bureau livrées en 2022 a chuté de 43% par rapport à 2021, le nombre d'autorisations de bâtir a diminué de 28% sur les neuf premiers mois de l'année 2022, et le nombre de transactions immobilières sur le segment des appartements en construction (VEFA) affichait une baisse annuelle de 36% au troisième trimestre 2022. Ce ralentissement n'a cependant pas provoqué de choc majeur sur les prix de l'immobilier luxembourgeois, qui ont continué à progresser en 2022 mais à un rythme plus modéré que par le passé.

En 2023, l'évolution du secteur immobilier sera évidemment suivie avec attention au niveau local. Mais c'est indiscutablement l'évolution de la situation géopolitique internationale qui dictera le tempo pour l'ensemble de l'économie mondiale.

Plus que jamais dans ce contexte, la Banque Raiffeisen veillera à assurer la pérennité et la robustesse de son modèle d'affaires, avec l'ambition de soutenir un développement économique éthique et durable, conformément aux valeurs coopératives qui l'animent.

Bilan

Au 31 décembre 2022, le total du bilan affiche une hausse de 5,9% par rapport à la fin de l'exercice précédent pour s'établir à 10 754 millions d'euros.

Au passif du bilan, les fonds confiés par la clientèle non bancaire (dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre) affichent une progression de 531 millions d'euros, soit 6,0 %, grâce principalement aux apports des grands déposants, pour un total de 345 millions d'euros. L'épargne des ménages enregistre quant à elle une croissance modérée de 131 millions d'euros, soit 2,3 %, dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat et après deux années d'épargne « forcée » par les restrictions sanitaires.

Les passifs subordonnés sont en nette augmentation grâce au placement, en mai 2022, d'une nouvelle émission subordonnée à hauteur de 40 millions d'euros, combiné à l'émission de parts bénéficiaires pour plus de 5 millions d'euros. Par ailleurs, les capitaux propres progressent de 23 millions d'euros, soit 5,0 %, suite à la mise en réserve des bénéfices nets. Ce renforcement continu des fonds propres permet à la Banque de maintenir son niveau de solvabilité tout en poursuivant le développement de ses activités de financement.

A l'actif du bilan, l'activité des crédits à la clientèle (opérations de crédit-bail comprises) affiche une progression annuelle de 315 millions d'euros, soit 4,2%. L'activité première de la Banque – le financement de l'accès à la propriété – affiche une croissance de 4,7% et traduit la volonté de la Banque de soutenir ses membres et clients dans leurs projets personnels. En 2022, la Banque a également accompagné de nombreuses entreprises et PME locales dans leurs projets (segment en croissance de 3,8 %) et a soutenu plusieurs projets communaux ou paraétatiques d'envergure (en progression de 20%).

Compte tenu de l'évolution combinée du passif et des crédits à la clientèle, les placements de la trésorerie (caisse et avoirs auprès des banques centrales, créances sur les établissements de crédit, obligations, actions et autres valeurs mobilières) affichent une croissance annuelle de 274 millions d'euros, soit 10,4 %. Cette liquidité additionnelle a principalement été investie dans des placements interbancaires ou obligataires à court ou moyen terme.

Compte de profits et pertes

Grâce à la résilience de son modèle d'affaires, la Banque affiche des revenus en progression continue.

En 2022, la Banque a enregistré un résultat d'intérêts net en croissance de 14%. Cette progression provient pour deux tiers de la hausse des taux d'intérêts et pour un tiers de la croissance des encours bilantaires, résultat du développement des métiers fondateurs de la Banque, la collecte de l'épargne et l'octroi de crédits.

Les commissions nettes s'inscrivent en hausse de 8,7 % par rapport à l'exercice 2021, grâce à une activité soutenue en matière de paiement (effet de la relance de la consommation privée post covid) et à quelques changements tarifaires ciblés.

Les revenus de valeurs mobilières bénéficient de la perception d'un dividende exceptionnel de 3,2 millions d'euros en provenance de Raiffeisen-Vie S.A.

Si la hausse des taux d'intérêts de référence a un impact positif sur la marge d'intérêts, elle pèse négativement sur le résultat provenant d'opérations financières, avec la prise en compte de corrections de valeur à hauteur de 5,6 millions d'euros sur le portefeuille obligataire de placement de la Banque.

Au vu de ces éléments, le produit net bancaire (somme de la marge sur intérêts, des commissions nettes, des revenus de valeurs mobilières et du résultat provenant d'opérations financières) affiche une progression annuelle de 16,5 millions d'euros, soit 11,2%.

En parallèle, consciente des défis futurs en matière d'évolutions technologiques et de réglementations, la Banque continue d'investir dans la modernisation de son système informatique et dans le renforcement de ses effectifs. Ces investissements, combinés aux effets de l'inflation, se traduisent par une augmentation de 8,3 % des coûts d'exploitation en 2022.

L'application d'une stricte politique de prudence dans la gestion des risques du portefeuille de crédits de la Banque a conduit à une dotation nette aux corrections de valeur sur créances de 15,5 millions d'euros. Ces montants permettent de couvrir l'intégralité des risques de crédits identifiés au courant de l'année, en particulier sur les secteurs les plus exposés à la dégradation actuelle de la conjoncture économique.

A la lumière des éléments qui précèdent et après déduction des charges fiscales, la Banque affiche pour l'exercice 2022 un résultat de 23,7 millions d'euros, en augmentation de 19,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Le rendement des actifs tel que défini par l'article 38.4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 s'élève à 0,22%.

Ce résultat record donne les moyens à la Banque de développer son modèle d'affaires, de renforcer ses fondations et d'investir dans l'avenir, en veillant à privilégier une relation durable de proximité et de respect avec ses clients, membres coopérateurs, employés et partenaires.

PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE NET DE L'ENTITÉ BANQUE RAIFFEISEN AU 31.12.2022

Résultat net de l'exercice : 23 715 747,26 EUR

- Distribution aux détenteurs de parts bénéficiaires : 731 005,25 EUR
- Affectation à la réserve légale : 6 722,50 EUR
- Fonds de réserve de catégorie A : 15 427 914,24 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 6 579 921,28 EUR)
- Fonds de réserve de catégorie B : 5 807 071,96 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 2 476 684,52 EUR)
- Fonds de réserve de catégorie C : 1 743 033,31 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 743 394,20 EUR)

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La crise énergétique et le conflit en Ukraine ont donné lieu à une transformation importante de l'environnement des taux d'intérêts, avec une hausse particulièrement rapide et matérielle des taux directeurs de la Banque centrale européenne et de la Fed.

Ces éléments ont notamment eu pour conséquence de détériorer les fondamentaux des établissements bancaires les plus fragiles.

Ainsi, la Silicon Valley Bank (SVB), seizième banque des États-Unis, a dû faire face à une fuite de déposants sans précédent et qui l'a acculée à la faillite. D'autres banques

régionales américaines ont connu une situation analogue. Ces affaires se sont révélées suffisamment graves pour peser sur la politique monétaire de la Fed et l'inciter à modérer, voire suspendre, ses majorations de taux censées calmer la demande et freiner l'inflation.

En Europe, le cours de l'action de Crédit Suisse s'est effondré le 15 mars après l'annonce par son actionnaire majoritaire qu'il n'injecterait pas des capitaux additionnels dans la Banque. Afin de garantir son financement, Crédit Suisse a obtenu une ligne de crédit de CHF 50 milliards de la Banque Nationale Suisse mais qui n'a pas suffi à rassurer ses déposants. Le 20 mars, Crédit Suisse a finalement été racheté par UBS.

Ces événements n'ont toutefois pas eu d'incidence directe sur la Banque qui n'a aucune exposition avec Silicon Valley Bank (SVB), ni avec une autre banque régionale américaine, ni avec Crédit Suisse.

Les activités de Banque Raiffeisen continuent à se développer favorablement depuis la clôture des comptes au 31 décembre 2022.

DÉCLARATION SUR LA DURABILITÉ

L'attention portée à la finance durable ne cesse de prendre de l'importance au fil du temps. Les banques européennes et notamment la Banque Raiffeisen s'inscrivent dans cette tendance de fond pour répondre aux besoins des investisseurs soucieux d'une croissance plus durable et plus vertueuse.

A l'échelle européenne, un ensemble d'initiatives politiques a été pris depuis 2020 avec pour objectif de rendre l'Union européenne (UE) climatiquement neutre en 2050. La réglementation européenne sur la finance durable n'a cessé de s'étoffer depuis et de nouveaux règlements tels que

la CSRD, la SFDR, la Taxonomie Européenne ou la CS3D ont vu le jour.

Dans ce contexte et fidèle à ses valeurs de banque coopérative, la Banque est devenue signataire en 2019 des « Principes for Responsible Banking » des Nations Unies (UNEP FI PRB), une initiative volontaire ayant pour objectif de rendre la finance plus durable. Dans ce cadre, Banque Raiffeisen oriente son approche autour de quatre engagements :



1. La garantie d'une gouvernance éthique transparente et participative,



2. La promotion d'une croissance durable en protégeant les ressources économiques de la Banque,



3. La valorisation du capital humain de la Banque,



4. L'accessibilité à la transition pour tous les acteurs vers un modèle économique durable.

Conformément à ses engagements volontaires et à la réglementation en matière de durabilité, Banque Raiffeisen publie sur base annuelle un rapport extra-financier, appelé « Rapport ESG ». Dans ce rapport, la Banque présente ses réalisations, ses performances et ses objectifs en matière de développement durable. Les rapports ESG publiés peuvent être consultés sur le site internet de la Banque (www.raiffeisen.lu).



Les activités de la Banque

Particuliers

Entreprises

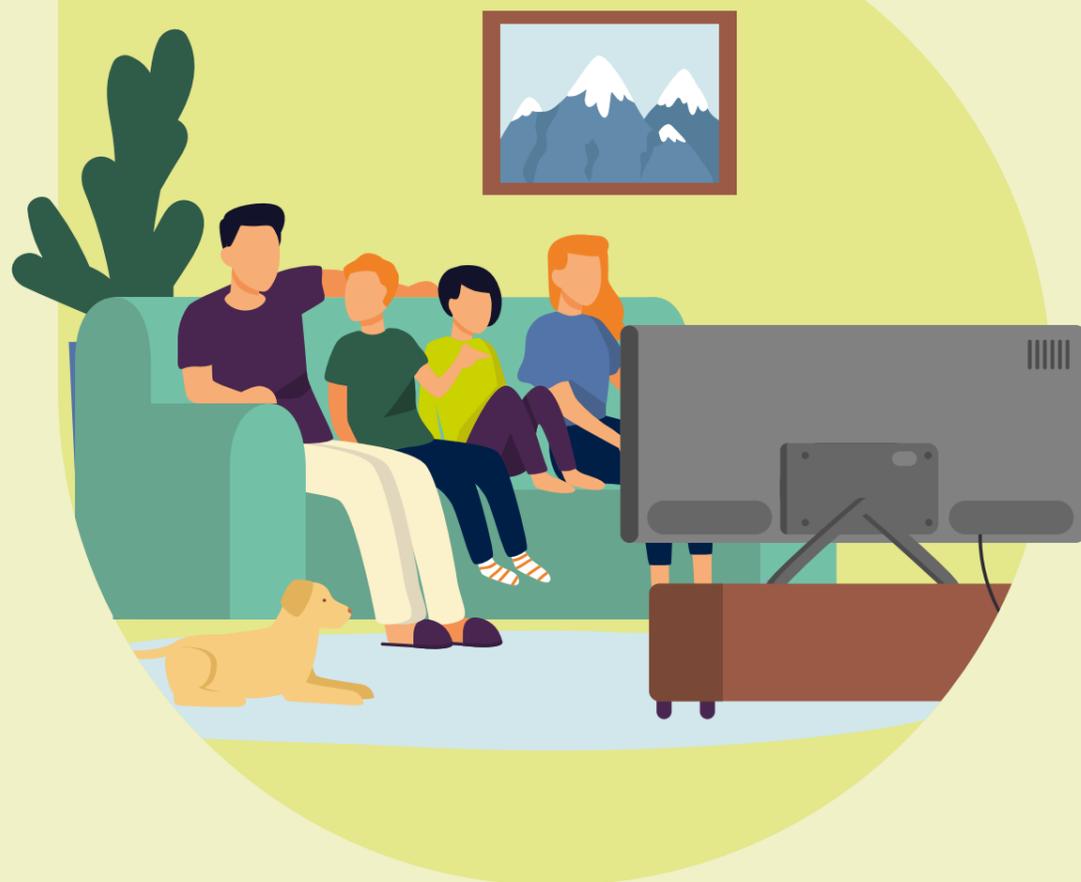
Banque Privée

Ressources Humaines

Infrastructures

Molconcours

Particuliers



LA BANQUE COOPÉRATIVE TOUJOURS PROCHE ET À L'ÉCOUTE DE SES CLIENTS

Présente depuis près d'un siècle sur le marché luxembourgeois, Banque Raiffeisen est un partenaire disponible, solide et fiable pour l'ensemble de ses clients, et notamment pour ses clients particuliers. Toujours fidèle à ses engagements responsables et aux valeurs profondes qui font partie de son ADN de banque coopérative, la Banque maintient le client au cœur de ses priorités en multipliant les innovations et les améliorations : optimisation du réseau d'agences, création d'un centre Hub of Home, développement de solutions digitales performantes et élargissement de la gamme de produits et services ESG.

LA BANQUE QUI APPARTIENT À SES MEMBRES

Depuis plus de 90 ans, Raiffeisen se démarque en étant la seule banque au Luxembourg qui offre à ses clients l'opportunité de devenir co-proprétaire. En souscrivant à une part sociale d'un montant unique de 25 €, le client peut opter pour devenir membre. Grâce à ce statut de coopérative, les clients et donc membres Raiffeisen jouent un double rôle. Ils sont à la fois clients, mais aussi co-proprétaires de leur propre banque.

Récompensés pour leur confiance, les membres font automatiquement partie du programme de fidélité OPERA et cumulent des points pour chaque nouvelle relation, par exemple un projet d'épargne ou le financement d'un bien immobilier. En retour, le client peut utiliser ses points par exemple pour effectuer des dons à des associations caritatives ou encore la formule premium OPERA PLUS qui lui offre encore plus d'avantages.

Fin 2022, Banque Raiffeisen comptait 45 863 membres, soit une augmentation de 5,9 % en un an. Ceux-ci ont bénéficié d'avantages OPERA d'une contrevaletur de 1 268 292 €, en augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente.

DES PRODUITS FINANCIERS DURABLES POUR DES INVESTISSEURS RESPONSABLES

Figurant parmi les premières banques à proposer une large gamme de produits et services d'investissement ESG, Raiffeisen continue ses efforts afin de répondre aux exigences réglementaires mais aussi aux préférences en matière d'investissement ESG de ses clients. Ainsi, la Banque sélectionne des fonds d'investissement, des Exchange Traded Funds (ETFs) et des obligations en se basant sur des labels et des classifications externes pour déterminer le caractère durable de ces produits. En matière de services, elle propose des solutions de gestion discrétionnaire ESG ou durable. Elle offre également la possibilité d'investir dans des fonds ESG ou durables via une assurance patrimoniale et un plan d'épargne.

UNE APPROCHE « PHYGITALE »

Afin de laisser la liberté à ses clients de se rendre en agence ou de privilégier les solutions digitales mises à leur disposition, Banque Raiffeisen privilégie une approche phygitale qui associe un réseau d'agences bien réparties sur le territoire luxembourgeois à des solutions digitales en constante évolution telle son application de banque en ligne R-Net pour le volet transactionnel. De plus, les clients peuvent profiter de l'Agence Online pour ouvrir un compte bancaire, faire une demande de prêt personnel ou répondre à toute autre demande quotidienne, et le tout sans devoir se déplacer.

UN CENTRE DÉDIÉ AU FINANCEMENT DE L'IMMOBILIER PRIVÉ

Pour mieux répondre aux attentes de ses clients dans le contexte d'un marché immobilier en constante évolution, Banque Raiffeisen a créé au Kirchberg son Hub of Home, la première agence entièrement dédiée à la thématique immobilière. Au sein de ce one-stop shop consacré aux projets immobiliers, le client bénéficie non seulement de conseils personnalisés pour son projet spécifique, mais aussi de solutions de financement sur mesure ainsi que de conseils en matière d'assurances ou d'aides étatiques liées. Les clients sont guidés et accompagnés tout au long de la demande de prêt.

En tant que centre d'information privilégié en matière de logement, le Hub of Home Kirchberg organise régulièrement des événements. En effet, la série de conférences « housing talks », ouverte gratuitement au public, permet à chacun de se renseigner sur les formules de financement et les aides étatiques existantes. La proximité étant une valeur forte chez Raiffeisen, un deuxième Hub of Home verra le jour à Esch-Belval, courant 2023.



DES SOLUTIONS DIGITALES PERFORMANTES

Pour les clients qui préfèrent une approche à distance, Banque Raiffeisen continue à développer des solutions digitales. Grâce à la banque en ligne R-Net, le client peut facilement gérer ses opérations courantes quel que soit l'endroit où il se trouve.

Avec PSD II, la directive européenne sur les services de paiements, le client peut désormais également réunir et consulter l'ensemble de ses comptes de paiements détenus dans d'autres banques, directement dans son application R-Net.

LE PARTENARIAT AVEC POST LUXEMBOURG

POST et Banque Raiffeisen sont partenaires depuis 2016. Les clients Raiffeisen et POST profitent ainsi d'avantages intéressants comme notamment la possibilité de profiter gratuitement du réseau entier de bancomats Raiffeisen et POST. De plus, les clients POST bénéficient d'une remise de 75 € sur les frais de dossier pour un prêt personnel et d'une remise de 300 € sur les frais de dossier pour un prêt immobilier. Enfin, depuis leur banque en ligne eboo, les clients POST peuvent gérer un compte épargne R-TOP.



Entretien avec Luigi DI FRANCO et Luc GIRST

Responsables Réseau Agences, Banque Raiffeisen



COMMENT BANQUE RAIFFEISEN TRANSFORME-T-ELLE ACTUELLEMENT SON RÉSEAU D'AGENCES ?

Nous désirons maintenir une proximité client grâce à un réseau d'agences bien réparties géographiquement, tout en conservant une efficacité de fonctionnement élevée. Notre réseau totalise 31 agences réparties en 5 régions, dont des agences complètes avec le service guichet et des agences conseil sur rendez-vous.

DANS QUEL BUT AVEZ-VOUS DIVISÉ LE TERRITOIRE EN 5 GRANDES RÉGIONS ?

Notre volonté est de faire bénéficier nos membres et clients d'une spécialisation disponible par région, avec un double objectif de proximité et de disponibilité du conseiller dans l'agence choisie par le client. Nos conseillers-experts et -spécialistes se

déplacent dans les différentes agences d'une même région et leur coordination est assurée par le gérant régional.

EN QUOI LE CENTRE « HUB OF HOME » EST-IL INNOVANT ?

En novembre 2022, nous avons ouvert un premier centre dédié à l'immobilier, le « Hub of Home », qui vient en complément de notre réseau d'agences classiques. Ce nouveau centre est entièrement dédié au conseil en financement de l'immobilier privé. Les clients y bénéficient de conseils personnalisés, d'un suivi complet et d'un accompagnement tout au long de la procédure d'achat, jusqu'à la signature finale. En outre, nous y organisons aussi divers événements centrés sur l'immobilier privé, avec la participation d'invités et d'experts. Ce premier « Hub of Home » implanté au Kirchberg sera suivi d'un deuxième centre à Esch-Belval en été 2023.

Entreprises



Notre banque coopérative se positionne naturellement comme partenaire de l'artisanat et des PME luxembourgeoises pour analyser leurs projets et leur rentabilité dans un esprit socialement responsable. En tant que Banque locale, nous maintenons ainsi un lien étroit et de proximité avec notre clientèle professionnelle en jouant un rôle pragmatique et proactif. Les activités liées à la clientèle professionnelle sont pilotées par le Département Entreprises, ainsi que par ses deux Centres de Compétences à Ettelbruck et Leudelage, en étroite collaboration avec le réseau d'agences.

APPORTER UN FINANCEMENT AUX ACTEURS LOCAUX POUR PROJETS À IMPACT

Depuis des années, Banque Raiffeisen développe sa collaboration avec différentes entreprises en visant des projets à impact écologique ou social au Luxembourg. L'accent est souvent mis sur le financement d'infrastructures privilégiant les énergies renouvelables afin de contribuer ainsi à atténuer le changement climatique. C'est dans ce contexte que Banque Raiffeisen a soutenu le financement d'un nouveau parc éolien à hauteur de 25,2 mio €. Les cinq éoliennes du « Wandpark Duelem » représentent une puissance totale de 19,6 MW et leur production énergétique estimée par an s'élève à une consommation moyenne annuelle de 8 000 ménages (soit approximativement 31 700 personnes) et permet de réaliser une économie d'environ 23 200 tonnes de CO₂ par an.



ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LE SECTEUR SOCIAL



Nous considérons également l'encadrement des personnes âgées comme un facteur indispensable d'accessibilité au logement pour tous. En tant qu'acteur majeur dans le financement de logements privés, il est primordial pour Banque Raiffeisen de s'engager sur le plan social et d'accompagner des projets d'acteurs professionnels de la santé et d'intérêt national. Banque Raiffeisen est fière d'être le partenaire financier de la nouvelle Seniorenrésidence am Park à Bissen, structure de logement encadré et Centre Intégré pour Personnes Âgées (CIPA) totalisant 81 chambres et appartements.

PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DU SECTEUR AGRICOLE ET VITICOLE

En 2022, Banque Raiffeisen a une nouvelle fois participé à la traditionnelle Foire Agricole, témoignant ainsi de son soutien à ses partenaires historiques du secteur agricole et viticole. Ce fut l'opportunité pour la Banque d'exposer sa gamme de solutions adaptées aux besoins de cette clientèle spécialisée et d'échanger avec les nombreux visiteurs de la manifestation. Banque Raiffeisen restera un acteur incontournable de ces activités professionnelles en équilibre avec la nature, en soutenant de nombreuses initiatives auprès de sa clientèle historique. Le financement d'une installation photovoltaïque sur les toits des bâtiments centraux du DE VERBAND à Colmar-Berg assuré par Banque Raiffeisen sur une durée de 15 ans, couvre l'ensemble des coûts de construction.



THE HANDS OF INNOVATION BY RAIFFEISEN – LE GRAND PRIX DE L'INNOVATION DANS L'ARTISANAT 2022

En tant que soutien de l'économie luxembourgeoise et de tous ses acteurs, Banque Raiffeisen a été le sponsor principal de l'édition 2022 du Prix de l'Innovation dans l'Artisanat organisé par la Chambre des Métiers. « The Hands of Innovation by Raiffeisen » a suscité un grand intérêt au niveau du public et de l'entrepreneuriat luxembourgeois et a témoigné du sens stratégique et commercial de l'innovation dont font preuve nos artisans et nos PME, ancrés dans notre économie locale. Sept entreprises lauréates se sont distinguées par leur relève des défis du futur, par leur considération pour les aspects de durabilité et de responsabilité sociétale, et par leur soif de créativité. La cérémonie de remise des prix s'est déroulée le 19 mai 2022 au siège de la Banque Raiffeisen à Leudelange en présence de quelque 160 participants.



Entretien avec Marc SCHRONEN Directeur Entreprises



MONTÉE EN PUISSANCE DES CENTRES DE COMPÉTENCES BANQUE RAIFFEISEN DEPUIS 2021...

Nous exploitons avec succès deux Centres de Compétences, à Leudelange et Ettelbruck, qui travaillent main dans la main avec notre réseau d'agences pour répondre aux questions et demandes à travers le pays. Ils apportent aux entreprises un conseil supplémentaire par rapport à nos agences classiques de proximité. Nos conseillers professionnels sont très réactifs, prodiguent des conseils personnalisés, aussi au niveau des hausses consécutives des taux et présentent des solutions sur mesure.

VOUS COLLABOREZ AUSSI AVEC LES MUTUALITÉS PROFESSIONNELLES...

Nous collaborons avec la Mutualité du Cautionnement, la Mutualité des PME et la SNCI. Elles se sont adaptées à la nouvelle réalité du marché, ont gagné en rapidité et efficacité, ont une meilleure gouvernance de proximité, se rapprochant ainsi du modèle Raiffeisen. Notre Banque mise sur ces partenaires pour monter de nouveaux dossiers de crédit en s'appuyant sur leur savoir-faire et en intégrant leur vue de risque dans nos analyses.

SOUTENEZ-VOUS AUSSI DES PROJETS ÉTATIQUES OU COMMUNAUX À IMPACT POSITIF ?

Nous avons un rôle à jouer dans le financement de nouvelles infrastructures communales, paraétatiques ou étatiques qui profitent à l'ensemble de la communauté. C'est notre responsabilité sociétale. Nous soutenons des projets dans le secteur des hôpitaux ou dans les infrastructures de transport, ainsi que des grands projets d'intérêt national comme l'extension des infrastructures du SEBES.

DEPUIS 2019-2020, L'EUROPE ET LE LUXEMBOURG ONT ENCHAÎNÉ LES CRISES. ONT-ELLES ÉTÉ TOUTES PAREILLES ?

La crise sanitaire de 2019-2020 a été conjoncturelle, entraînant un arrêt brutal de nombreuses activités et obligeant les banques et l'État à des réactions rapides et efficaces, permettant ainsi à l'économie nationale de préserver sa stabilité. En 2022, la crise ukrainienne a plutôt engendré des problèmes de type structurel et nécessite à certains égards une remise en question de l'entrepreneuriat. L'État a accordé des aides de moindre envergure globale et bien plus ciblées.

COMMENT BANQUE RAIFFEISEN A-T-ELLE RÉAGI AU NIVEAU DES ENTREPRISES ?

En rencontrant proactivement, en restant proche et à l'écoute de nos clients, nous les avons accompagnés au mieux, notamment en effectuant des analyses plus pointues et sur mesure pour répondre aux demandes de nos entrepreneurs.

Banque Privée



POURSUITE DE LA TRAJECTOIRE DE CROISSANCE ET ÉLARGISSEMENT DE L'OFFRE ESG

L'année 2022 a été marquée par de nombreux événements – du changement climatique jusqu'au conflit en Ukraine en passant par l'inflation et l'endettement croissant de nombreux pays – qui ont impacté négativement l'économie réelle et les marchés boursiers. Dans ce contexte délicat, Banque Raiffeisen a cependant réussi à stabiliser son niveau de revenus et à poursuivre l'élargissement de sa gamme de produits et services ESG

UN CONTEXTE GÉNÉRAL TENDU

Le conflit en Ukraine a fortement contribué à la hausse importante des prix de l'énergie et des matières premières. De plus, le ralentissement en Chine en début d'année du fait de la politique zéro-Covid et un marché du travail tendu aux États-Unis ont encore perturbé davantage l'équilibre de l'économie mondiale.

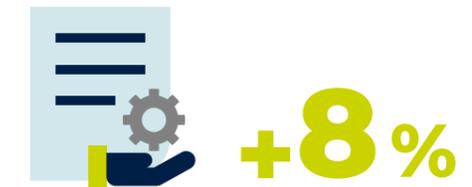
Dans ce contexte, l'année 2022 a donc logiquement été marquée par des baisses importantes des marchés boursiers. Certains indices ont perdu jusqu'à 25 % et, fait exceptionnel, on a simultanément vu une baisse historique du marché obligataire.

Cette situation s'explique par le retour massif de l'inflation, dépassant momentanément 10 % en Europe et obligeant les banques centrales des pays développés à effectuer des hausses des taux à un rythme rarement vu.

CROISSANCE CONTINUE DES CONTRATS DE SERVICE EN MATIÈRE DE PLACEMENTS

Solide grâce à sa gestion prudente, Banque Raiffeisen poursuit sa trajectoire de croissance, même en temps de situation économique difficile. Par la proximité avec sa clientèle, le nombre de clients profitant des services de la Banque dans le domaine des placements continue à augmenter.

En effet, pour l'année 2022, la Banque enregistre une hausse de 8 % du nombre de contrats pour des formules de service en matière de placements : R-Gestion, R-Conseil et R-Invest, respectivement en hausse de 12 %, de 7 % et de 5 %.



**Contrats R-Gestion,
R-Conseil et R-Invest**

DES RÉSULTATS SOLIDES POUR LA BANQUE PRIVÉE EN 2022

Au niveau de la Banque Privée, Banque Raiffeisen a réussi à maintenir son niveau de revenus par rapport à l'excellent exercice précédent malgré un contexte économique difficile en 2022. L'impact négatif des marchés, en baisse de 14 % en moyenne, a été en grande partie compensé par une bonne croissance organique et une hausse des revenus récurrents qui résultent de la bonne dynamique commerciale en 2021 et 2022.



ÉLARGISSEMENT DE L'OFFRE ESG

En tant que banque coopérative, responsable et citoyenne, Banque Raiffeisen a poursuivi l'élargissement de son offre de produits et services ESG. Basée sur des certifications reconnues internationalement, l'offre ESG de Banque Raiffeisen propose des produits et services durables et responsables. Ils sont accessibles à tous les clients, quels que soient leur âge, leur fortune et leur profil d'investisseur. Cette gamme de produits s'adresse en priorité aux clients, de plus en plus nombreux, attentifs à l'impact environnemental ou social de leurs investissements.



BANQUE RAIFFEISEN OBTIENT LE LABEL LUXFLAG ESG

Concrètement, Banque Raiffeisen dispose d'une large gamme de produits et de services conforme aux critères ESG et, fin 2022, la directive « sustainable » de sa gestion discrétionnaire a reçu le label LuxFlag « ESG Discretionary Mandate ». L'offre actuelle permet aux clients de trouver les solutions de placement qu'ils recherchent. Parallèlement, la Banque a augmenté la transparence au niveau des informations ESG transmises aux clients et assure la formation des Personal et Private Bankers dans le domaine de la durabilité.



LE SUCCÈS DU NOUVEL EMPRUNT SUBORDONNÉ

Afin d'asseoir sa croissance, Banque Raiffeisen a émis en 2022 un nouvel emprunt subordonné permettant ainsi à ses membres et clients de profiter d'un investissement à des conditions avantageuses et à rendement attractif. Émis à hauteur de 40 mio €, cet emprunt a connu un vif succès. Les membres et clients de Banque Raiffeisen ont en effet saisi l'opportunité de participer de manière active au développement de leur banque coopérative, tout en lui attestant une nouvelle fois leur pleine confiance.

Entretien avec Georg JOUCKEN

Directeur Banque Privée



mandats discrétionnaires permettant la transition vers une économie plus durable. Fin 2022, Banque Raiffeisen a été une des trois premières banques de la place à obtenir ce label pour sa directive « sustainable ».

EN MATIÈRE DE PLACEMENTS, QUELS SONT LES ENGAGEMENTS ET LES OFFRES ESG DE BANQUE RAIFFEISEN ?

La Banque est fort avancée en matière de placements ESG, avec une large gamme de produits et de services. Dans le cadre de notre plan stratégique 2020-2025 une initiative prévoit le développement d'une alternative ESG pour chaque type de produit et de service que nous conseillons en matière de placement. En dehors de la gestion discrétionnaire, nous disposons aujourd'hui d'un plan d'investissement et d'un produit d'assurance qui permettent d'investir dans des fonds ESG, sinon nous proposons des fonds passifs et des obligations répondant à des critères ESG ; le tout avec une très bonne transparence au niveau des informations ESG transmises aux clients.

TOUS LES CLIENTS PEUVENT-ILS S'Y RETROUVER ?

Oui, chaque client peut trouver chez Banque Raiffeisen un produit adapté et compatible avec ses préférences ESG, quel que soit son profil d'investisseur, son âge ou sa fortune.

COMMENT BANQUE RAIFFEISEN RÉPOND À LA DEMANDE DES CLIENTS QUI CHERCHENT DES PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS PLUS DURABLES ?

Depuis le 1^{er} juillet 2019, nous proposons une nouvelle stratégie de gestion discrétionnaire incluant la notion de durabilité. Avec succès : aujourd'hui, cette stratégie représente 36 % de l'encours global de notre gestion discrétionnaire. En 3,5 ans, un tiers des avoirs gérés par notre banque sont placés sous le signe de la durabilité.

BANQUE RAIFFEISEN A REÇU UN LABEL DE DURABILITÉ...

L'organisme indépendant LuxFlag a créé un label de durabilité : le LuxFlag ESG Discretionary Mandate Label. Il se fonde sur des critères précis et est accordé aux

Ressources Humaines



BANQUE RAIFFEISEN MISE SUR UN LEADERSHIP POSITIF ET UN CONCEPT NOVATEUR POUR FIDÉLISER SES TALENTS

À l'instar de plusieurs autres secteurs d'activités, le secteur bancaire doit actuellement faire face à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui rend les recrutements de nouveaux collaborateurs plus difficiles. La concurrence entre les différentes banques de la place luxembourgeoise est donc très forte. Jouant sur son caractère coopératif et sa taille humaine, Banque Raiffeisen met en avant ses atouts et innove afin de fournir un environnement de travail agréable et de vraies opportunités de carrière à ses collaborateurs actuels et futurs.

UN INDIVIDU PLUTÔT QU'UN NUMÉRO

Banque Raiffeisen se différencie des autres établissements essentiellement par sa spécificité coopérative et sa taille humaine. Quelle que soit sa fonction, le collaborateur n'y est pas un numéro, mais un individu qui peut développer ses talents et affiner ses compétences tout en trouvant un juste équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Il a donc la possibilité de s'épanouir dans un environnement de travail où les compétences sont valorisées et où la collégialité est de mise. Et ce quel que soit son âge ou son profil. Banque Raiffeisen se veut être un employeur attractif offrant de vraies possibilités d'évolution de carrière.



LALUX KIDS : UNE CRÈCHE QUI ACCUEILLE LES ENFANTS DES COLLABORATEURS DE LA BANQUE

Il est parfois difficile pour les parents qui travaillent de trouver une crèche correspondant à leurs besoins en termes de proximité, d'horaire ou de qualité d'accueil des enfants. Prenant en considération les préoccupations de ses collaborateurs qui sont aussi de jeunes parents, Banque Raiffeisen a rejoint Lalux Kids, une crèche gérée par Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l.. Jusqu'à présent, Lalux Kids n'accueillait que les enfants des employés de Lalux. Désormais, les collaborateurs de la Banque qui le désirent pourront aussi confier directement leurs enfants à cette crèche, sans stress sur le chemin du travail.



« THANK GOD IT'S MONDAY ! »

Cette campagne d'image de marque a deux objectifs. Il s'agit d'une campagne de marque employeur, mais aussi d'une campagne déployée en interne, avec des événements organisés chaque lundi pour les collaborateurs. Cette campagne souligne le fait que les collaborateurs ont envie de venir travailler et de s'investir au sein de la Banque.

TÉLÉTRAVAIL ET BUREAUX SATELLITES POUR UNE PLUS GRANDE FLEXIBILITÉ

Dans le respect de la législation en vigueur, Banque Raiffeisen développe aussi la possibilité pour ses collaborateurs de télétravailler. Ainsi, les résidents luxembourgeois ont droit à 100 jours de télétravail par an, soit une moyenne de 2 jours/semaine au maximum ; les non-résidents ont droit à 19 à 34 jours de télétravail par an en fonction de leur pays d'origine.

Par ailleurs, Banque Raiffeisen développe aussi à proximité des frontières le concept de bureaux satellites qui vise une diminution du temps de trajet domicile-travail et donc une amélioration de leurs conditions de travail.



PRIORITÉ AU LEADERSHIP POSITIF

En 2022, Banque Raiffeisen a défini, au cours d'un processus impliquant les collaborateurs, une nouvelle « Charte des comportements » qui dresse la liste des comportements et des principes de leadership responsable que la Banque attend de ses collaborateurs. Parmi ces principes fondamentaux, on retrouve entre autres le dialogue ouvert, la collégialité, la collaboration et la confiance. Largement diffusée au sein de la Banque, aussi bien en version papier ou digitale que sur l'Intranet, cette « Charte des Comportements » se retrouve dans tous les espaces partagés et sur les portes des bureaux des managers appelés à privilégier le leadership positif.

INVESTIR DANS LE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Offrant la possibilité aux collaborateurs de profiter d'opportunités de carrière au sein de la Banque et de mettre à profit leurs compétences de manière plus ciblée, la mobilité interne rencontre toujours un très vif succès : pour la seule année 2022, 78 mobilités internes ont ainsi été recensées.

En 2022, le nombre total d'heures de formation dispensées dans le cadre de la R-Academy s'élevait à 21.995 heures.

 **78** mobilités internes en 2022

 **21.995** heures de formation dispensées par la R-Academy

BANQUE RAIFFEISEN MISE SUR LA DIVERSITÉ

Soucieuse d'éliminer les disparités entre les genres sur le lieu de travail et convaincue des avantages d'une composition diversifiée de ses équipes et organes de direction, Banque Raiffeisen accorde plus que jamais une place prépondérante à la diversité. La Banque a besoin de tous les talents, quels que soient le profil, l'âge ou encore le sexe des futurs collaborateurs. La politique de recrutement de la Banque est non seulement basée sur les spécificités d'une entreprise coopérative et à taille humaine, mais également sur la diversité.



 **662** collaborateurs

dont

 **372** hommes

 **290** femmes

 **11** nationalités

 **Âge moyen 42 ans**

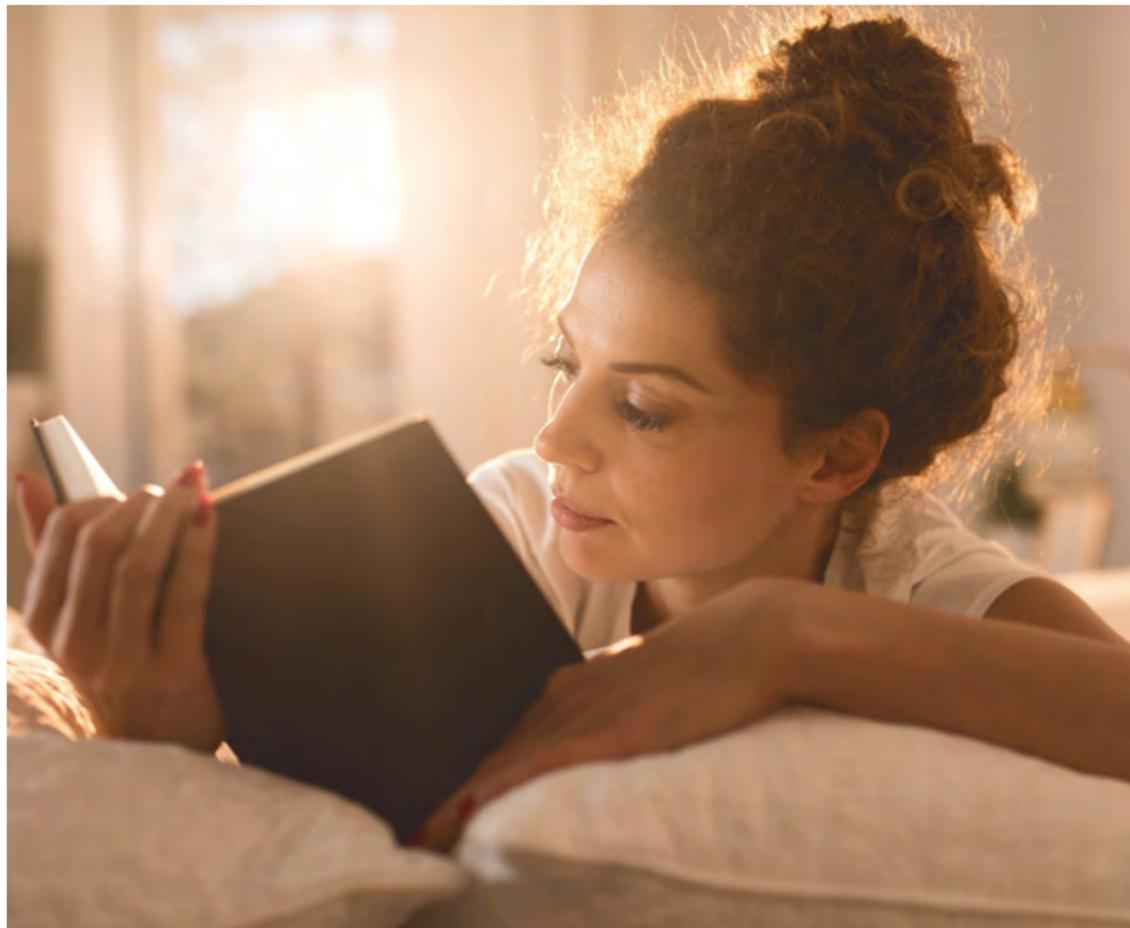
UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ADAPTÉE

Banque Raiffeisen a adopté le principe d'une rémunération évolutive et motivante, basée à la fois sur l'engagement, la motivation et le comportement de chaque collaborateur.



QUALITY TIME : UN CONCEPT INNOVANT

Banque Raiffeisen est le premier employeur d'envergure au Luxembourg à introduire le concept de Quality Time. Il permet aux collaborateurs, hors période d'essai ou préavis, de bénéficier de 8 heures de repos supplémentaires par mois, qui s'ajoutent aux jours de repos et fériés légaux, sans répercussion sur la rémunération et les avantages extra-légaux. Déjà utilisée par plus de 80 % des collaborateurs, cette mesure leur permet de mieux associer vie professionnelle et vie privée sans impact sur le volume de travail, son organisation générale, la communication interne ou la qualité des services que la Banque offre à chacun de ses clients.



Entretien avec Laurent DERKUM

Directeur Ressources Humaines & Communication,
Banque Raiffeisen



en interne, avec des événements organisés chaque premier lundi du mois pour tous nos collaborateurs. Nous soulignons ainsi que nos collaborateurs ont envie de travailler et s'investir au sein de la Banque, de participer à une bonne ambiance de travail où la collégialité est réelle.

LE CONCEPT DE DIVERSITÉ EST-IL IMPORTANT ?

Banque Raiffeisen accorde une grande importance à la diversité. Nous avons besoin de tous les talents, indépendamment de l'âge, du sexe ou du profil du futur collaborateur. Nous menons une politique de recrutement active basée sur cette diversité et sur les spécificités de notre banque coopérative. Notre politique ressources humaines met l'accent sur l'engagement, le comportement de chaque collaborateur ainsi que sur un développement permanent de compétences et de connaissances afin de progresser sur le plan professionnel.

QUE REPRÉSENTE LE CONCEPT « QUALITY TIME » ?

Il permet à nos collaborateurs de bénéficier de 8 heures de repos supplémentaires par mois, sans impact sur la rémunération et les avantages extra-légaux. Cela permet de mieux associer vies privée et professionnelle tout en conservant un volume et une bonne organisation de travail, ainsi qu'un service optimal pour nos clients.

DANS UN CONTEXTE DE PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE, COMMENT BANQUE RAIFFEISEN FIDÉLISE-T-ELLE SES COLLABORATEURS ?

Banque Raiffeisen met en avant ses spécificités de banque coopérative à taille humaine, en misant sur l'élément humain au sein de l'entreprise. Chez nous, un collaborateur est un individu qui peut développer ses talents, affiner ses compétences et trouver un équilibre entre vies professionnelle et privée. Nous sommes un employeur attractif offrant de vraies possibilités d'évolution de carrière.

À QUOI CORRESPOND VOTRE CAMPAGNE « THANK GOD IT'S MONDAY » ?

Il s'agit à la fois d'une campagne de marque employeur et d'une campagne déployée

Infrastructures



DES AGENCES RÉNOVÉES ET UN RÉSEAU OPTIMISÉ POUR ÊTRE TOUJOURS PLUS PROCHE DES CLIENTS

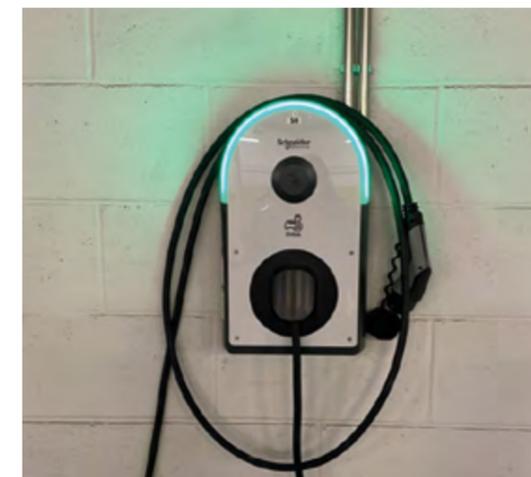
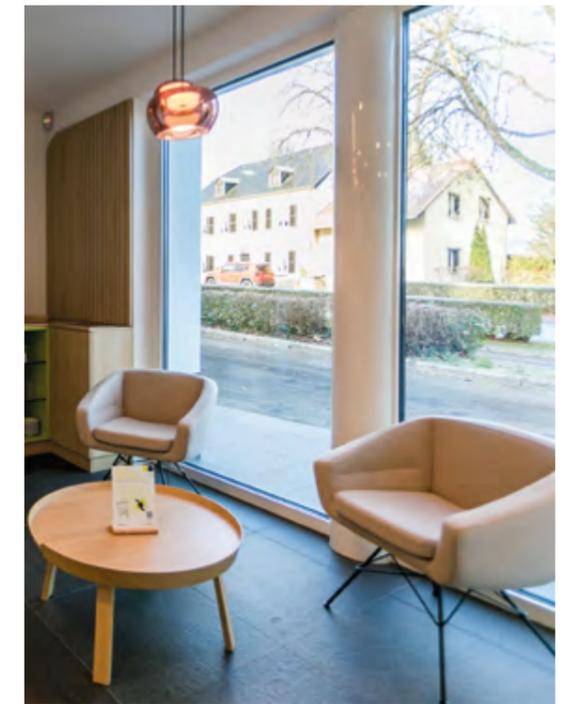
En tant que première banque coopérative du pays, toujours fidèle à ses engagements traditionnels et à ses valeurs profondes, Banque Raiffeisen donne la priorité à l'écoute et à la proximité avec ses clients professionnels et privés. Pour ce faire, la Banque investit sans cesse dans la modernisation d'agences existantes et la construction de nouvelles agences, mais aussi dans l'optimisation de son réseau qui reste son premier canal de distribution. Quelle que soit la région qu'il habite, le client bénéficie donc d'un réseau judicieusement réparti dans le pays et d'agences aussi accueillantes que fonctionnelles.

DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS POUR UN RÉSEAU PERFORMANT

Malgré l'importance croissante de son Agence Online, Banque Raiffeisen mise sur son réseau d'agences qui reste son principal canal de distribution. La Banque consent d'importants investissements en faveur des agences physiques afin qu'elles répondent aux plus exigeantes normes de sécurité, d'accueil et de fonctionnalité. Certaines agences existantes bénéficient d'investissements de modernisation (Niederanven, Weiswampach et Remich), d'autres sont rénovées ou sont en cours de construction (Bascharage, Differdange, Esch-Belval et Wiltz). Banque Raiffeisen entend poursuivre cette politique d'investissements car elle tient à rester proche de ses clients privés et professionnels, et à privilégier le relationnel avec eux.

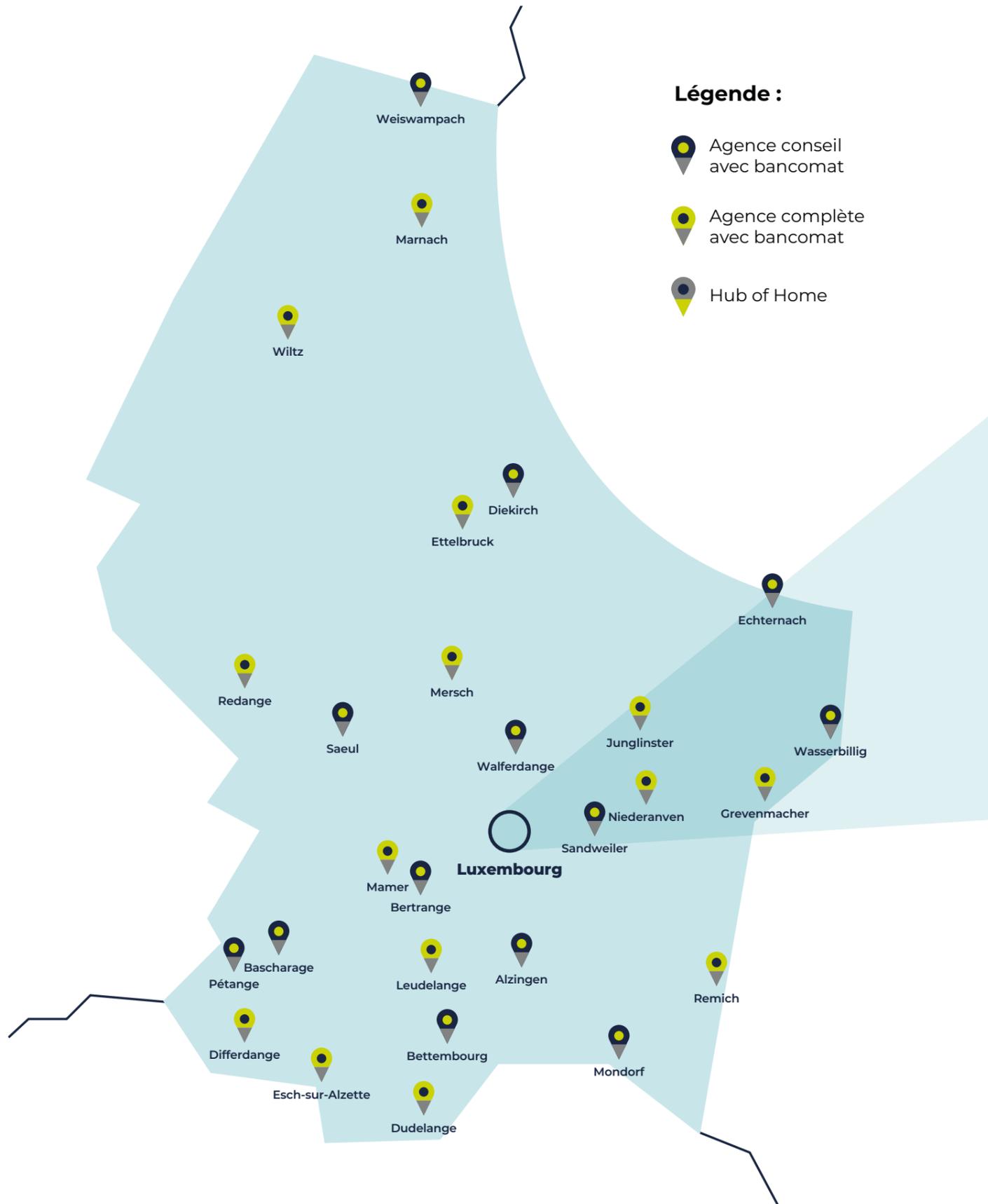
UNE ANNÉE 2022 RICHE EN PROJETS CONCRÉTISÉS

Banque Raiffeisen avait développé un très ambitieux plan de travaux liés à ses infrastructures pour 2022. Démontrant une nouvelle fois son dynamisme et l'importance qu'elle accorde à l'accueil de ses clients, la Banque a mené un grand nombre de projets à bien. Si l'on peut mentionner pour mémoire la fermeture des agences de Steinfort, Merl et Soleuvre, il faut surtout souligner, parmi d'autres, l'ouverture de la nouvelle agence de Bascharage, la rénovation complète du bâtiment de Niederanven, la rénovation de l'agence Weiswampach et la rénovation partielle de l'agence Gare ou encore la transformation de l'agence Kirchberg en premier Hub of Home.



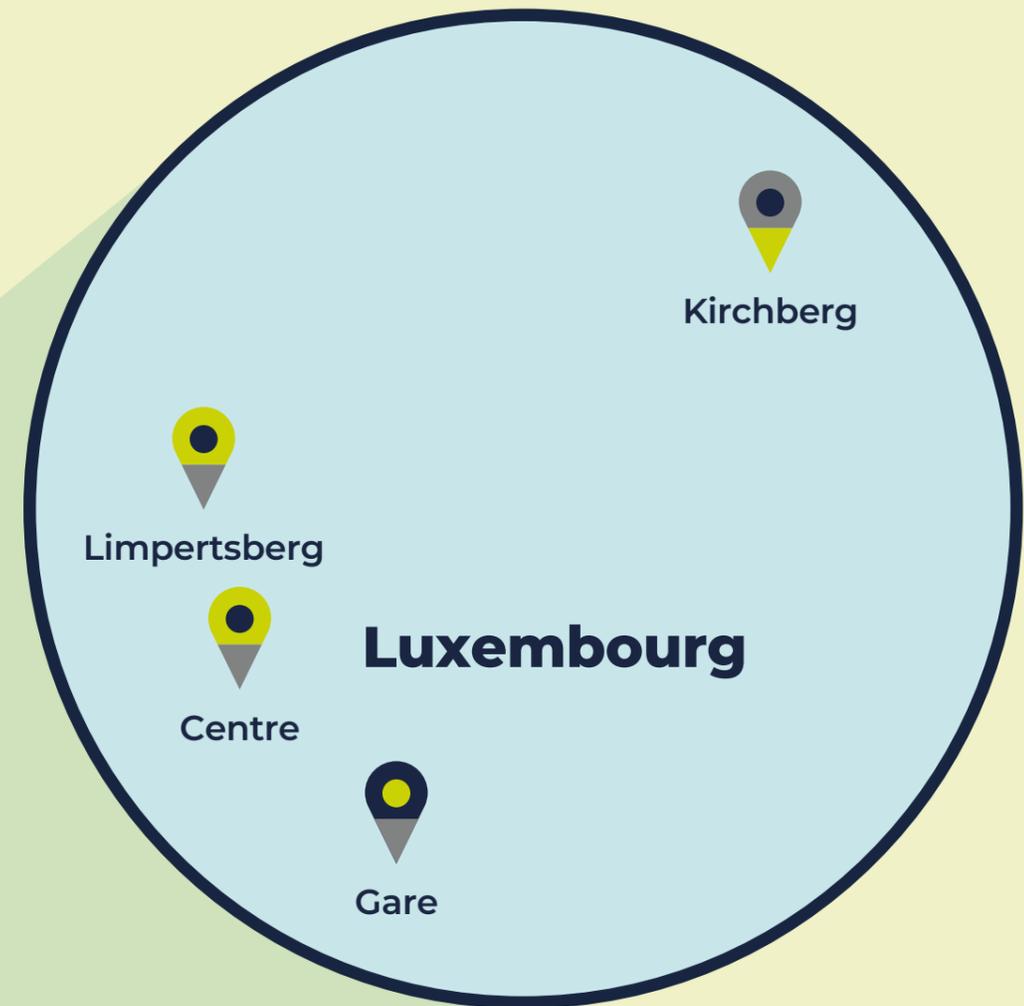
DES AGENCES FONCTIONNELLES ET ACCUEILLANTES, ET PLUS ENCORE...

En plus d'optimiser son réseau, Banque Raiffeisen accompagne activement la transition écologique. La Banque a donc investi dans un total de 73 bornes électriques installées dans le parking souterrain de son siège à Leudelange. 71 bornes sont à disposition des collaborateurs de la Banque et deux autres sont mises gratuitement à la disposition des clients.



Légende :

-  Agence conseil avec bancomat
-  Agence complète avec bancomat
-  Hub of Home



UN RÉSEAU, CINQ ZONES, 31 AGENCES

Pour une efficacité maximale, Banque Raiffeisen a subdivisé le territoire luxembourgeois en cinq grandes zones : Nord, Sud, Est, Ouest et Centre. Chaque région est sous la responsabilité d'un gérant régional et compte 5 à 6 agences, avec un mix d'agences « full service » et d'agences « conseil ». Banque Raiffeisen met l'accent sur une collaboration transversale. Ce sont les conseillers et experts de la Banque qui, après prise de rendez-vous, se rendent dans l'agence régionale qui convient le mieux au client ou même sur son lieu de travail ou à son domicile pour toute activité « conseil ». Fin 2022, Banque Raiffeisen disposait de 31 agences implantées à travers le Grand-Duché.

Molconcours



BANQUE RAIFFEISEN PERMET AUX JEUNES D'EXPRIMER LEUR CRÉATIVITÉ ET DE DONNER LIBRE COURS À LEUR TALENT

La 52^e édition du désormais incontournable Molconcours, le concours de dessin ouvert aux jeunes artistes en herbe issus de six pays différents : l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, la France, l'Italie et le Luxembourg, a de nouveau remporté un très grand succès. Basée sur le thème « Qu'est-ce qui est beau ? », cette nouvelle édition a compté plus de 25 483 dessins réalisés par des jeunes âgés entre 4 et 12 ans.



Placé sous le haut patronage de Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, cette compétition témoigne de la volonté de Banque Raiffeisen de construire des relations de confiance fortes et durables avec tous ses clients, et notamment avec les enfants et les adolescents. Raiffeisen est fière de constater que son événement-phare auprès de la cible des jeunes continue à enthousiasmer tant les enfants que les parents et enseignants qui, chaque année, témoignent de leur confiance en participant au concours avec des classes scolaires entières.



UN FRANC SUCCÈS AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

Ouvert aux enfants de 4 à 12 ans, le concours a été, comme chaque année, doté de superbes prix : prix locaux, nationaux, du public (organisé sur la page Facebook de Banque Raiffeisen) et prix des classes. Les dessins des enfants de 4 et 5 ans ont été évalués au niveau local et national ; ceux des enfants de 6 à 12 ans ont été évalués au niveau local, national et international. Neutres et objectifs, les jurys ont appliqué des critères précis tels que l'impression d'ensemble, l'autonomie, l'originalité, l'imagination ou la force d'expression. Comme chaque année, les membres des jurys ont été impressionnés par la créativité et le talent des jeunes artistes. Cerise sur le gâteau : 3 jeunes artistes luxembourgeois (Angelina, Lex & Mats) ont remporté une 2^{ème} place à l'international dans leur catégorie d'âge respective parmi 450 468 participants.



Rapport du réviseur d'entreprises agrée

Rapport sur l'audit
des états financiers

Au Conseil d'Administration de
BANQUE RAIFFEISEN
Société Coopérative
4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

Rapport sur l'audit des états financiers

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers de BANQUE RAIFFEISEN, Société Coopérative (la « Banque ») comprenant le bilan au 31 décembre 2022 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces règlement, loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Banque conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Éléments clés de l'audit

Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses

L'une des principales activités de la Banque consiste en l'octroi de crédits et en la mise en place d'opérations de crédit-bail en faveur d'une clientèle non bancaire. La politique de la Banque consiste à constituer des corrections de valeur spécifiques sur toutes les créances douteuses et créances irrécupérables résultant de cette activité. Le montant des corrections de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable des créances concernées et leur valeur recouvrable estimée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de trimestre tous ses actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une créance a pu se déprécier.

Nous avons considéré que l'évaluation des corrections de valeur associées aux créances résultant de crédits et d'opérations de crédit-bail constitue un élément clé de l'audit. En effet, la détermination de ces corrections de valeur requiert l'exercice de jugement compte tenu du caractère complexe et subjectif que comportent l'estimation des flux futurs de trésorerie, l'évaluation des garanties reçues, le cas échéant, et la détermination des taux de provisionnement.

Au 31 décembre 2022, les créances sur la clientèle et les créances résultant d'opérations de crédit-bail s'élèvent à EUR 7 739,3 millions, compte tenu de corrections de valeur spécifiques constatées pour EUR 69,5 millions.

Comment ces éléments clés ont-ils été adressés durant notre audit

Nous avons examiné le dispositif mis en place au sein de la Banque pour identifier les créances à déprécier et évaluer le montant des corrections de valeur enregistrées.

Nous avons testé la correcte application des procédures de contrôle interne mises en place au cours de l'exercice en la matière. Ceci a inclus notamment les contrôles en place en relation avec :

- Le processus d'identification des créances douteuses ;
- Le processus de suivi des dépassements et des garanties devenues insuffisantes ;
- La revue et l'approbation par les comités compétents des corrections de valeur à constituer, à utiliser ou à reprendre ;
- Le processus d'évaluation des garanties reçues, le cas échéant, en couverture des crédits accordés ;
- La détermination des corrections de valeur spécifiques compte tenu du critère de qualité attribué à la contrepartie et des flux de trésorerie futurs estimés.

Nous avons effectué des procédures d'audit substantives sur base d'un échantillon de crédits et d'opérations de crédit-bail dépréciés, constitués d'éléments clés et d'éléments sélectionnés sur base de notre jugement professionnel. Nous avons examiné de manière critique les hypothèses retenues par la Banque pour la détermination des corrections de valeur et nous nous sommes assurés de la cohérence des corrections de valeur comptabilisées avec les décisions du Comité de provisionnement.

Par ailleurs, sur base d'un échantillon de crédits et d'opérations de crédit-bail non dépréciés, échantillon constitué d'éléments clés et d'éléments sélectionnés sur base de notre jugement professionnel, nous avons examiné de manière critique les évidences rassemblées par la Banque lui permettant de considérer ces opérations comme non douteuses.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES RESPONSABLES DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE POUR LES ÉTATS FINANCIERS

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

RESPONSABILITÉS DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour

fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre

rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Banque pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de la Banque, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont

été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par le Conseil d'Administration en date du 30 mars 2022 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 11 ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Banque au cours de l'audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé
Dorian Rigaud





États financiers au 31 décembre 2022

Bilan

Compte de profits et pertes

Annexe aux états financiers

Bilan

exprimé en euros

ACTIF	NOTES	2022	2021
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	4.1	1 179 227 993,07	1 264 008 115,56
Créances sur les établissements de crédit			
à vue		29 186 071,04	39 732 984,53
autres créances		308 117 061,03	78 490 806,34
	4.1	337 303 132,08	118 223 790,87
Créances sur la clientèle	4.1, 4.10, 4.12, 4.30	7 603 901 228,08	7 288 587 726,45
Opérations de crédit-bail	4.1, 4.2, 4.10, 4.30	135 394 609,47	135 356 005,70
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe			
des émetteurs publics		482 294 064,45	499 171 355,45
d'autres émetteurs		908 784 897,82	751 463 290,77
	4.1, 4.3, 4.4, 4.8, 4.13	1 391 078 962,27	1 250 634 646,22
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	4.3, 4.5	7 969 483,75	8 703 678,04
Participations	4.3, 4.5, 4.8	1 809 796,96	1 834 130,56
Parts dans des entreprises liées	4.3, 4.6, 4.8	28 483 243,30	24 905 819,92
Actifs incorporels	4.8	5 558 934,85	7 709 272,77
Actifs corporels	4.8, 4.9	38 929 894,18	40 037 596,62
Autres actifs	4.7	1 222 083,95	1 730 695,12
Comptes de régularisation		23 169 109,41	14 709 699,23
TOTAL DE L'ACTIF		10 754 048 471,37	10 156 441 177,06

PASSIF	NOTES	2022	2021
Dettes envers des établissements de crédit			
a) à vue		40 893 053,05	8 301 802,09
b) à terme ou à préavis		483 000 000,00	523 800 000,00
	4.14	523 893 053,05	532 101 802,09
Dettes envers la clientèle			
a) dépôts d'épargne		1 265 875 765,00	1 412 423 492,45
b) autres dettes		8 159 820 892,29	7 478 858 704,18
ba) à vue		5 270 015 572,64	5 430 904 338,64
bb) à terme ou à préavis		2 889 805 319,65	2 047 954 365,54
	4.14, 4.20	9 425 696 657,29	8 891 282 196,63
Dettes représentées par un titre			
bons et obligations en circulation	4.14	1 718 196,17	5 407 142,69
Autres passifs	4.15	39 755 342,84	30 562 588,56
Comptes de régularisation		31 584 933,05	25 846 830,13
Provisions			
a) provisions pour impôts		14 193 833,20	16 665 671,43
b) autres provisions		42 346 127,19	49 231 397,84
	4.17, 4.29, 4.34	56 539 960,39	65 897 069,27
Passifs subordonnés	4.14, 4.16	151 657 500,00	106 432 500,00
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	4.18	32 816 601,71	31 845 625,87
Fonds pour risques bancaires généraux		11 841 220,90	11 841 220,90
Parts sociales émises	4.19	1 302 625,00	1 235 400,00
Réserves	4.19	453 526 633,70	434 175 792,64
Résultat de l'exercice	4.19	23 715 747,26	19 813 008,28
TOTAL DU PASSIF		10 754 048 471,37	10 156 441 177,06

HORS-BILAN	NOTES	2022	2021
Passifs éventuels	4.22	484 833 366,53	552 274 574,29
<i>Dont : cautionnements et actifs donnés en garantie</i>		132 824 909,39	120 661 234,59
Engagements	4.23, 4.30	1 271 411 650,76	1 317 605 960,76

Compte de profits et pertes

exprimé en euros

CHARGES	NOTES	2022	2021
Intérêts et charges assimilées	4.16	19 819 626,44	7 385 425,42
Commissions versées		3 593 254,27	3 424 669,40
Résultat provenant d'opérations financières		3 941 492,45	0,00
Frais généraux administratifs			
a) frais de personnel	4.31, 4.32	65 492 580,44	61 518 375,93
dont :			
salaires et traitements		53 965 682,49	50 908 052,44
charges sociales		8 776 118,50	8 335 717,11
dont :			
charges sociales couvrant les pensions		6 056 090,83	5 849 739,21
b) autres frais administratifs	4.33	43 446 129,71	38 735 759,44
		108 938 710,15	100 254 135,37
Corrections de valeur sur actifs incorporels et actifs corporels		8 954 888,35	8 582 471,06
Autres charges d'exploitation	4.28	4 274 127,15	3 033 214,44
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements	4.1, 4.22, 4.23	34 554 131,24	27 915 442,07
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées		72 779,98	4 438,79
Dotations aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves	4.18	1 139 959,72	0,00
Dotation au fonds pour risques bancaires généraux		0,00	1 200 000,00
Impôts sur les résultats ordinaires et exceptionnels	4.29	7 313 118,24	6 869 958,30
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		415 022,34	421 957,30
Résultat de l'exercice	4.19	23 715 747,26	19 813 008,28
TOTAL CHARGES		216 732 857,59	178 904 720,43

PRODUITS	NOTES	2022	2021
Intérêts et produits assimilés		149 469 232,00	121 118 227,24
dont : sur valeurs mobilières à revenu fixe		4 910 073,79	3 208 712,19
Revenus de valeurs mobilières			
revenus de participations		4 466 467,60	1 080 214,93
Commissions perçues		37 298 021,00	34 424 257,03
Résultat provenant d'opérations financières		0,00	1 552 122,27
Reprises de corrections de valeur sur créances et sur provisions pour passifs éventuels et pour engagements		19 065 958,39	16 343 697,16
Reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées		0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	4.27	6 264 194,72	4 217 217,92
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec une quote-part de réserves	4.18	168 983,88	168 983,88
TOTAL PRODUITS		216 732 857,59	178 904 720,43

Note 1 - Généralités

CONSTITUTION ET ADMINISTRATION

La Banque Raiffeisen - ci-après dénommée la « Banque » - a été constituée par acte sous seing privé le 9 février 1926 sous la dénomination de « RAIFFEISENZENTRALE DES GROSSHERZOGTUMS LUXEMBURG » (CAISSE CENTRALE DES ASSOCIATIONS AGRICOLES LUXEMBOURGEOISES).

La dénomination de la Banque a été modifiée à deux reprises, en « CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 1982 et en « BANQUE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2001.

Entre le 23 avril 2019 et le 22 mai 2019, les Assemblées Générales Extraordinaires des Caisses Raiffeisen et de la Banque Raiffeisen ont approuvé la restructuration interne de l'ancien Groupe Raiffeisen par voie de fusion-absorption.

Le 1^{er} juin 2019, la transmission universelle de tous les actifs et passifs des Caisses vers la Banque a été opérée, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, les associés des Caisses sont devenus associés de la Banque et les Caisses ont cessé d'exister.

La Banque est constituée en société coopérative pour exercer l'activité d'établissement de crédit.

La Banque exerce l'ensemble de ses activités uniquement au Luxembourg et tous ses effectifs y sont localisés.

La durée de la Banque est illimitée.

Les associés de la Banque sont regroupés sous 3 piliers composés à ce jour de la manière suivante :

- Le pilier A regroupe tous les membres personnes physiques et morales ayant souscrit une part sociale de la Banque ;
- Le pilier B regroupe des personnes morales relevant des secteurs agricole, viticole et horticole luxembourgeois et un nombre limité de personnes physiques qui étaient membres de la « Caisse Centrale des Associations Agricoles Luxembourgeoises » au 30 décembre 1982 ;
- Le pilier C dont les parts sont uniquement détenues par l'Entreprise des Postes et Télécommunications (« Post Luxembourg »).

Les dispositions statutaires de la Banque permettent un élargissement de cette structure sociétaire.

Le Conseil d'Administration gère les affaires de la Banque, définit la stratégie commerciale et arrête les principes d'évaluation de la Banque dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Il prend et détermine les conditions d'application de toute mesure propre à favoriser le développement et le perfectionnement de la Banque et de ses services et rentrant d'une façon générale dans les objectifs de la Banque.

Le Conseil d'Administration de la Banque est composé de quatre représentants du pilier A, deux représentants du pilier B, un représentant du pilier C ainsi que de six administrateurs cooptés, dont le président du Conseil d'Administration ainsi que le Président du Comité de Direction.

La gestion journalière des affaires de la Banque ainsi que la représentation de la Banque, en ce qui concerne cette gestion, sont déléguées au Comité de Direction.

NATURE DES ACTIVITÉS

La Banque a pour objet l'exploitation d'un institut financier de crédit au sens de la loi relative au secteur financier, dont les principales opérations consistent à faire des opérations bancaires et financières, à recevoir du public des dépôts et d'autres fonds remboursables, à consentir des prêts et crédits, à gérer et administrer pour compte de tiers des portefeuilles et des activités d'affaires et à effectuer toutes les opérations lui étant nécessaires ou utiles dans l'accomplissement de son objet social.

La Banque a pour but de satisfaire les besoins financiers de ses associés et de ses clients en leur donnant le meilleur service au moindre coût possible selon les principes établis par F.W. Raiffeisen.

Elle a entre autres pour objectif de promouvoir les intérêts des exploitations agricoles et viticoles, de leurs coopératives et organismes professionnels, ainsi que des associés relevant d'autres secteurs économiques et de prendre toute mesure utile et nécessaire au bon fonctionnement et au développement de l'organisation coopérative d'épargne et de crédit.

Note 2 - Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées sont les suivantes :

1. PRÉSENTATION DES COMPTES

Les états financiers sont établis conformément à la loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois telle qu'elle a été modifiée (la « loi sur les comptes des banques »).

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

2. EVALUATION

1. Principes généraux

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et en conformité avec les lois et règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg. Les règles d'évaluation appliquées par la Banque se basent sur le chapitre 7 de la loi sur les comptes des banques.

2. Conversion des postes en devises

La Banque utilise la méthode de la comptabilité pluri-monnaire qui consiste à maintenir les postes d'actif et de passif dans leurs devises d'origine. Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis en EUR aux cours de change au comptant applicables à la date de bilan.

Aussi bien les pertes que les bénéfices de change réalisés et non réalisés lors de la réévaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice,

à l'exception de ceux sur postes d'actif et de passif spécifiquement couverts par des opérations de change à terme (« swaps » et opération de change à terme couvrant des postes d'intérêts). La réévaluation de ces opérations n'affecte pas le résultat de l'exercice en cours.

Les résultats provenant d'opérations de change à terme couvrant des postes du bilan sont inclus suivant le principe de la spécificité des exercices au prorata temporis sous les postes d'intérêts perçus ou bonifiés.

Les opérations à terme non couvertes font l'objet d'une évaluation individuelle sur base des cours à terme en vigueur à la date d'établissement du bilan. Les plus-values sont négligées ; les moins-values sont provisionnées au passif du bilan sous le poste « Provisions : autres provisions ».

Les revenus et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change applicables à la date de leur enregistrement.

3. Instruments dérivés

Les engagements éventuels de la Banque qui résultent d'instruments dérivés tels que swaps de taux d'intérêts, « forward rate agreements », « financial futures » et options sont enregistrés à la date de transaction en hors-bilan.

A la date d'établissement du bilan, si nécessaire, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle au cours du marché des transactions non encore

dénouées. Cette provision est renseignée au passif du bilan sous le poste du passif « Provisions : autres provisions ». Les plus-values latentes sont ignorées.

Les montants des devises engagées dans des opérations de swaps de trésorerie sont neutres par rapport à une fluctuation des cours de change. Les reports et déports sont comptabilisés dans les comptes de régularisation actifs et passifs en contrepartie du résultat d'intérêts. Les montants comptabilisés correspondent aux prorata temporis des reports et déports totaux entre la date de départ des swaps et le 31 décembre. Les différences de change résultant de l'évaluation des opérations swaps sont neutralisées par inscription en comptes de régularisation.

Dans le cas où l'instrument financier couvre un poste individuel d'actif ou de passif ou un portefeuille d'actifs ou de passifs et l'unité économique est établie, ainsi que dans des cas où l'instrument financier est couvert par une opération en sens inverse ne laissant pas de position ouverte, aucune provision n'est constituée.

4. Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables

La politique de la Banque consiste :

- d'une part à constituer des corrections de valeur spécifiques sur toutes les créances douteuses et créances irrécupérables. Le montant de la correction de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable des créances et la valeur recouvrable estimée ;
- d'autre part à constituer des corrections de valeur sectorielles pour toutes les expositions relatives à un ou des segments d'activité économique laissant apparaître un risque de défaillance possible ou

probable dans le futur. Le montant de la correction de valeur sectorielle est déterminé à l'aide d'un modèle interne des pertes de crédit attendues.

La Banque réexamine régulièrement tous les actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une créance ou qu'une exposition sectorielle a pu se déprécier. Les corrections de valeur sont déduites des actifs auxquels elles se rattachent.

5. Provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors bilan à risques

La politique de la Banque consiste à constituer, en accord avec les dispositions de la législation fiscale luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors bilan à risques au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision a pour objectif la couverture de risques probables mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.

Conformément aux instructions du Directeur des Contributions du 16 décembre 1997, le taux maximum de la provision, constituée en franchise d'impôt, s'élève à 1,25 % des actifs à risques.

La provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors bilan à risques est ventilée au prorata des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de la provision, entre :

- une part de correction de valeur, qui est déduite des postes de l'actif qui composent les actifs à risques ; et
- une part de provision, qui est attribuable au risque de crédit affectant les éléments de hors-bilan, au risque de change et aux risques de marché et qui figure au poste « Provisions : autres provisions » au passif du bilan.

6. Fonds pour risques bancaires généraux

La politique de la Banque consiste à créer un fonds affecté à la couverture des risques bancaires généraux, en accord avec l'article 63 de la loi sur les comptes des banques. Ce fonds est renseigné séparément au passif du bilan.

Les dotations au fonds pour risques bancaires généraux ne sont pas déductibles à des fins fiscales.

7. Valeurs mobilières

La Banque a divisé son portefeuille-titres à revenu fixe en trois catégories dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- un portefeuille d'immobilisations financières qui inclut les valeurs mobilières destinées à servir de façon durable à l'activité de la Banque ;
- un portefeuille de négociation qui reprend les valeurs mobilières acquises avec l'intention de les revendre à brève échéance ;
- un portefeuille de placement qui comprend des valeurs mobilières acquises dans un but de rendement et de constituer une certaine structure d'actifs.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées de la manière suivante :

Immobilisations financières

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition.

En cas de dépréciation durable d'un titre de créance, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur recouvrable estimée est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'un titre de créance a pu se déprécier.

Les agios (différence positive entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre) et les disagos (différence négative entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement) sont amortis linéairement.

Portefeuille de placement

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille de placement sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market ». Suivant cette méthode, les valeurs mobilières sont valorisées au plus faible du prix d'acquisition ou de la valeur de marché. La valeur de marché est généralement déterminée par référence au cours boursier.

Portefeuille de négociation

Les valeurs mobilières incluses dans le portefeuille de négociation sont évaluées selon la méthode « mark-to market ».

Le coût d'acquisition des valeurs mobilières de même catégorie, tous portefeuilles confondus, est basé sur la méthode du coût moyen d'achat pondéré.

8. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » à la date de l'établissement du bilan.

9. Participations et parts dans des entreprises liées

Les participations et parts dans des entreprises liées ayant le caractère d'immobilisé sont évaluées en devise originale au prix d'acquisition à la date de l'établissement du bilan.

En cas de dépréciation durable, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur d'évaluation est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de

période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une participation ou part dans une entreprise liée a pu se déprécier.

10. « Beibehaltungsprinzip »

La politique de la Banque consiste à maintenir les corrections de valeur constituées antérieurement sur certains postes de l'actif mais ne répondant plus à une moins-value des actifs en question en vertu des articles 56 (2) (f) et 58 (2) (e) de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des banques.

11. Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels sont renseignés au prix d'acquisition.

La valeur des actifs incorporels et corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation. Les terrains, œuvres d'art et acomptes versés ne sont pas amortis.

Les taux d'amortissement pratiqués pour les postes les plus importants sont les suivants :

- i) Immobilisations incorporelles : de 10 % à 33 %
- ii) Constructions, installations techniques et agencements : de 1,5 % à 33 %
- iii) Systèmes informatiques : de 10 % à 33 %
- iv) Matériel de bureau, mobilier : de 10 % à 33 %

12. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Les postes spéciaux avec une quote-part de réserves comprennent des montants qui sont susceptibles d'immunisation fiscale. L'immunisation, en vertu de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu,

porte notamment sur des plus-values réalisées lors de la vente de participations, d'immeubles et de terrains.

13. Impôts

Les impôts sont comptabilisés suivant le principe de la spécificité des exercices et non pas pendant l'exercice au cours duquel intervient leur paiement.

Des provisions fiscales ont été constituées pour les exercices pour lesquels l'Administration des Contributions Directes n'a pas encore fixé définitivement le montant de l'impôt.

Une éventuelle insuffisance de provision (différence positive entre le décompte de l'administration fiscale et le montant provisionné pour l'exercice considéré) est portée en charge de l'exercice au cours duquel le décompte de l'Administration des Contributions Directes a été réceptionné.

Un éventuel excès de provision (différence négative entre le décompte de l'administration fiscale et le montant provisionné pour l'exercice considéré) est porté en produit au cours de l'exercice suivant l'échéance du délai de forclusion du décompte reçu de l'Administration des Contributions Directes.

14. Comparabilité des exercices

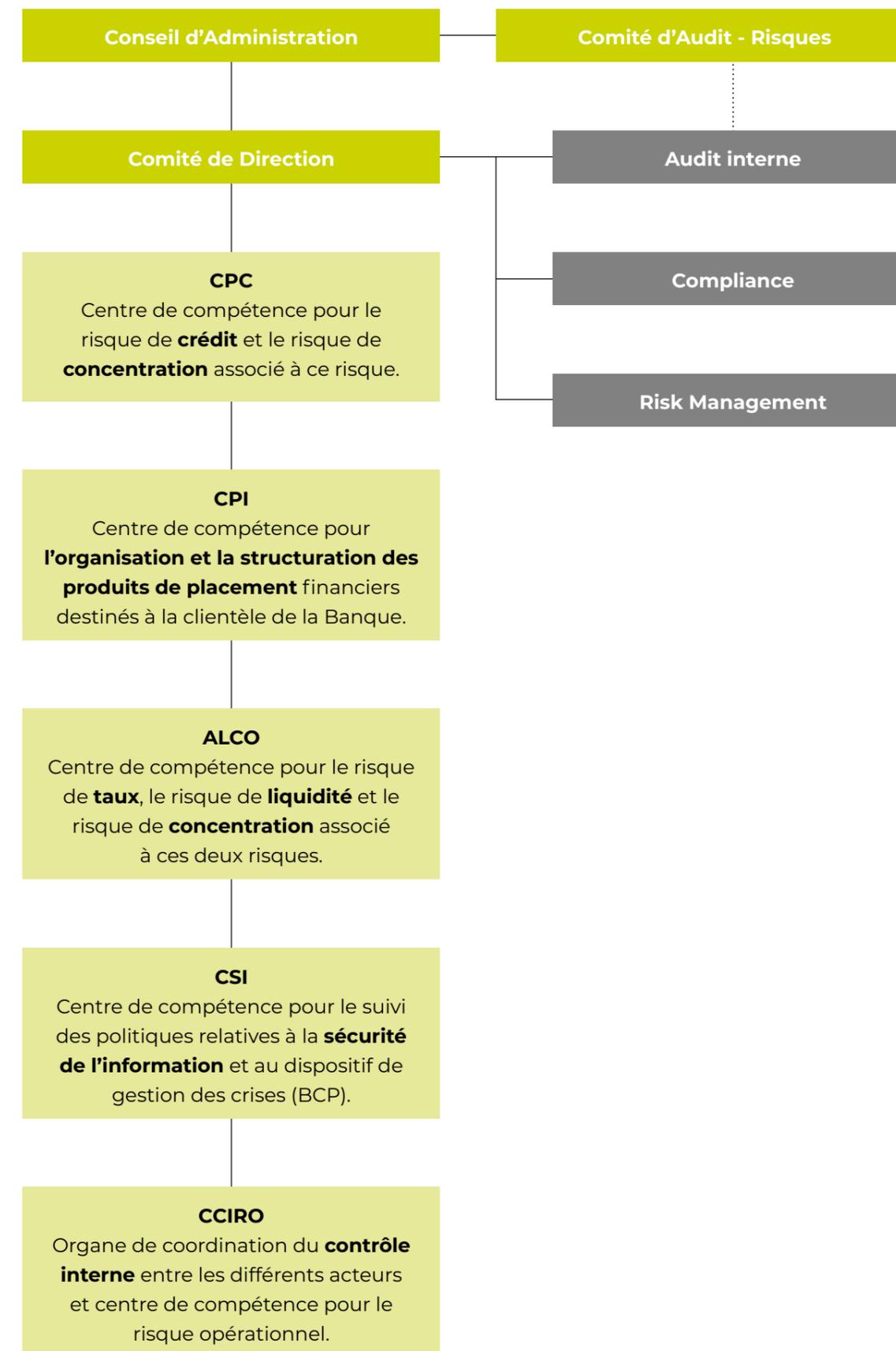
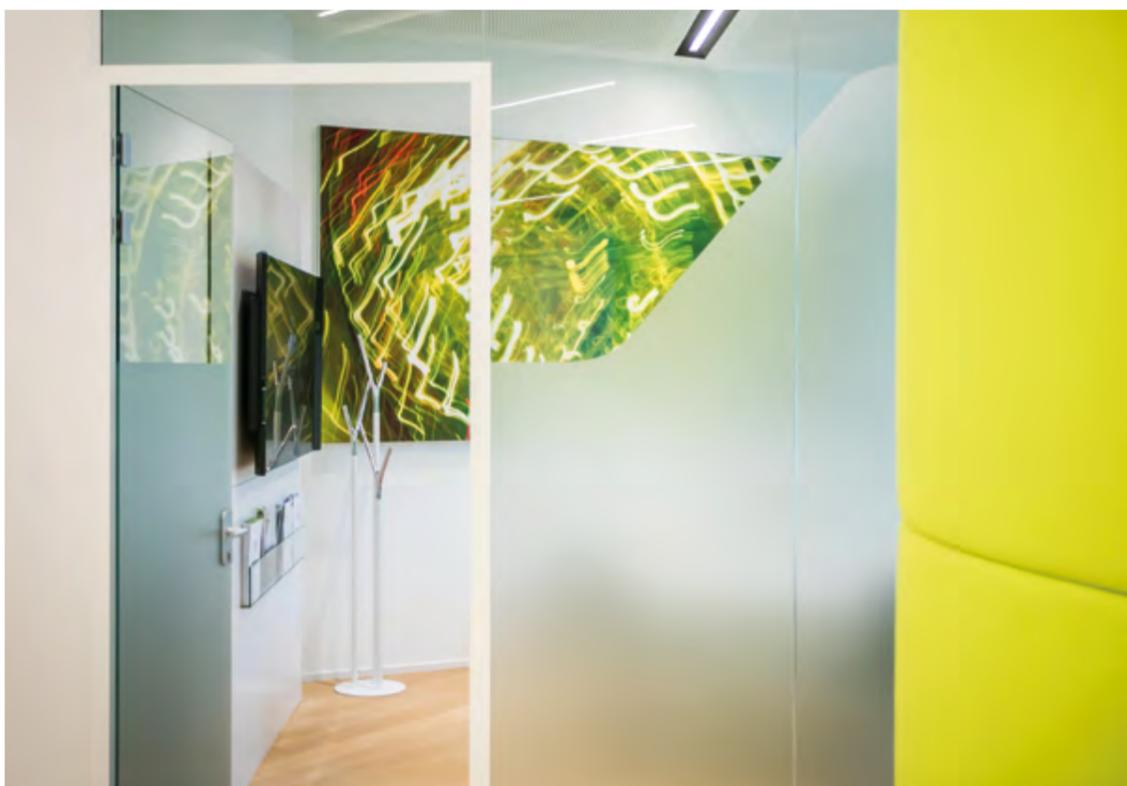
Certaines reclassifications ont été effectuées au niveau des sous rubriques des postes « Dettes représentées par un titre » et « Autres passifs » pour assurer une meilleure comparabilité des soldes entre les exercices 2021 et 2022.

Note 3 - Gestion des risques

Une gestion professionnelle des risques est une condition essentielle à la réalisation d'une croissance équilibrée et durable. La Banque accorde ainsi une importance toute particulière à la gestion des risques auxquels elle est exposée. Le cadre de gestion des risques est actualisé et adapté en permanence en fonction des nouvelles réglementations, des nouvelles orientations commerciales de la Banque et de l'évolution du contexte économique dans lequel la Banque opère. Les différents risques en découlant sont identifiés, suivis et gérés avec l'appui de comités opérationnels spécifiques à leur nature sur base de la stratégie des risques et de l'appétence au risque définies par le Conseil d'Administration.

1. LA GOUVERNANCE ET LES ORGANES DE LA GESTION DES RISQUES

Une structure robuste de gouvernance en matière de gestion des risques est mise en place au sein de la Banque. Elle permet un suivi des risques importants qui découle de la stratégie commerciale. Cette structure se base sur des rôles et responsabilités clairement définis au sein de la Banque.



Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration approuve et arrête par écrit la stratégie en matière de risques, l'appétence aux risques et l'organisation de la gestion des risques ainsi que les rôles et responsabilités qui en découlent pour les différents organes. Il fixe les principes directeurs et objectifs régissant la prise de risques par la Banque ainsi que le montant des fonds propres économiques et les limites, dans le cadre desquelles l'ensemble des activités doit se développer. Il confie la gestion courante au Comité de Direction qui l'informe régulièrement sur la situation actuelle du niveau global des risques ainsi que sur les risques émergents.

Le Comité d'Audit – Risques

Le Conseil d'Administration se fait assister par un comité spécialisé—le Comité d'Audit – Risques—dans le domaine de l'audit, des risques, et de la compliance. Il fournit au Conseil d'Administration des appréciations concernant l'organisation et le fonctionnement de la Banque dans les domaines précités en vue de permettre aux membres du Conseil d'Administration d'exercer de manière efficace leur mission de surveillance et d'assumer leurs responsabilités. Ce Comité se réunit avant la tenue d'un Conseil d'Administration et fait systématiquement rapport des conclusions de ses travaux lors de chaque séance du Conseil d'Administration. Ce Comité supervise entre autres la mise en œuvre des stratégies en matière de risques et de fonds propres.

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction met en œuvre la stratégie en matière de risques définie par le Conseil d'Administration, formalisée au travers de différentes politiques et procédures. Ces dernières définissent un ensemble de limites et d'indicateurs de risques afin de garantir en permanence le niveau de fonds propres réglementaires et économiques qu'il juge approprié pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée.

Les Comités Opérationnels

Pour le suivi des risques, le Comité de Direction s'appuie sur cinq comités opérationnels, chacun étant présidé par un membre du Comité de Direction et est composé des responsables des départements concernés ainsi que du Chief Risk Officer.

Ces comités qui sont les centres de compétence de la Banque pour toutes questions en relation avec des risques spécifiques, sont :

1. ALCO – Comité Gestion Actif – Passif ;
2. CPC – Credit Policy Committee ;
3. CCIRO – Comité de Contrôle Interne et des Risques Opérationnels ;
4. CSI – Comité de la Sécurité de l'Information ;
5. CPI – Comité des Produits d'Investissements.

Leurs rôles et responsabilités sont détaillés dans le rapport Pilier 3 de la Banque.

Risk Management

La fonction Risk Management est une fonction indépendante de seconde ligne de défense qui surveille et contrôle les risques en s'appuyant notamment sur les cinq comités opérationnels auxquels elle participe.

Ainsi, les missions du Risk Management sont :

- le développement et l'amélioration des méthodes et principes de gestion des risques de la Banque ;
- le développement de la « culture risque » des collaborateurs dans les différents métiers ;
- la surveillance du profil de risque de la Banque et sa stratégie de prise de risque ;
- le reporting des risques ;
- l'élaboration d'une politique coordonnée de maîtrise des risques ;
- le conseil en matière d'adéquation des prises de risques avec les ressources financières, humaines et les systèmes d'informations en concordance avec les objectifs de rentabilité ;
- la mise à jour d'un programme solide de tests de résistance comprenant des analyses de sensibilité et des analyses de scénario.

Le Risk Management informe régulièrement le Comité de Direction d'un changement du profil de risques de la Banque, du niveau de risques, des limites en dépassement ainsi que des plans d'actions définis.

Le Risk Management assiste le Comité de Direction dans l'établissement des rapports et présentations au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit – Risque pour tous les sujets relatifs à la gestion des risques.

Par ailleurs, le Risk Management assure également le suivi de toute l'activité liée aux assurances conclues par la Banque pour protéger son personnel et son patrimoine ainsi que le suivi opérationnel des filiales Raiffeisen Vie S.A., Raiffeisen Luxembourg Ré S.A. et Raiffeisen Réassurance S.A.

Compliance

La fonction Compliance est une fonction permanente et indépendante disposant des caractéristiques clés suivantes : objectivité, intégrité, compétences, autorité et suffisance des ressources et qui a pour objectif d'anticiper, de détecter, d'évaluer, de déclarer et de suivre les différents risques de compliance de la Banque.

La fonction Compliance fait partie de la seconde ligne de défense qui assure un contrôle indépendant des risques en supportant les unités opérationnelles dans le respect des politiques et procédures qui leur sont applicables et assiste également la direction autorisée à doter la Banque de mesures pour se conformer aux lois, règlements et standards applicables. Elle a le droit d'initiative pour ouvrir des enquêtes portant sur toutes les activités de la Banque et à accéder à tous les documents, pièces et procès-verbaux des organes consultatifs et décisionnels de la Banque.

Les responsabilités principales de la fonction Compliance :

- identification des normes auxquelles la Banque est soumise dans l'exercice de ses activités dans les différents marchés ;
- identification des risques de compliance auxquels la Banque est exposée dans le cadre de l'exercice de ses activités et en évalue l'importance et les conséquences possibles ;

- identification et évaluation du risque de conformité d'un nouveau type d'activité, de produit ou de relation d'affaires (« New Product Approval Process ») ;
- mise en œuvre de la politique de conformité à travers des règles qui puissent servir de lignes directrices au personnel des différents métiers dans l'exercice de leurs tâches journalières.

Les domaines qui relèvent directement de la fonction Compliance sont : la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les services d'investissement, la prévention en matière d'abus de marché et de transactions personnelles, la protection des intérêts des clients, la protection des données des clients et le respect du secret professionnel, la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, la prévention de l'utilisation du secteur financier par des tiers pour contourner leurs obligations réglementaires, la gestion du risque de conformité lié aux activités transfrontalières et la gestion des fraudes. Les missions principales de la fonction Compliance sont :

- protéger la Banque des risques Compliance qui peuvent comporter une variété de risques en relation avec l'intégralité des activités de la Banque tels que le risque de réputation, le risque légal, le risque de contentieux ou le risque de sanctions ;
- vérifier le respect de la politique de conformité et des procédures y relatives ;
- évaluer et contrôler régulièrement le risque de conformité ;
- centraliser toutes les informations sur les problèmes de conformité (entre autres les fraudes internes et externes, les infractions aux normes, le non-respect de procédures et de limites ou encore les conflits d'intérêts) détectés dans la Banque ;

- assister et conseiller la direction autorisée pour des questions de conformité et de lois, règlements et standards applicables ;
- veiller à sensibiliser le personnel à l'importance de la Compliance et des aspects connexes ;
- assister le personnel dans ses activités quotidiennes relatives à la conformité (entre autres par un programme de formation continue).

Les contributions de la fonction Compliance au bon fonctionnement de la Banque améliorent la qualité du service à la clientèle et la maîtrise des risques de non-conformité. Au sein de la Banque, la fonction Compliance centralise et traite les réclamations déposées par la clientèle.

Audit Interne

L'Audit Interne est une fonction indépendante et objective qui a pour objet d'apporter une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et de fournir des services de conseil pour les améliorer, et contribuer à créer de la valeur ajoutée. L'Audit Interne aide la Banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

D'une manière générale, l'Audit Interne examine et évalue si les dispositifs en matière d'administration centrale, de gouvernance interne et de gestion des risques, conçus et mis en œuvre par la Direction, sont adéquats, et fonctionnent de manière efficace et efficiente. La mission, la position, les pouvoirs et les responsabilités, tout comme l'étendue ainsi que les modalités de l'intervention de la fonction d'Audit Interne au sein de la Banque sont définis dans la Charte

d'audit interne qui se réfère au Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles (CRIPP) de l'Audit Interne et à la réglementation en vigueur.

L'Audit Interne constitue dans le cadre de la maîtrise des activités, la troisième ligne de défense, permettant une évaluation globale et indépendante du dispositif. La fonction communique avec et a accès direct et non restreint au Comité de Direction, au Comité d'Audit-Risques, et au Conseil d'Administration.

2. LA STRATÉGIE DE GESTION DES RISQUES

Stratégie en matière de risques

D'une manière générale et quel que soit le type de risque, la Banque a défini, dans le cadre de sa stratégie en matière de risques, les objectifs et principes régissant la détection, la mesure, la déclaration, la gestion et le contrôle des risques. Cette stratégie s'appuie sur 4 leviers :

- Un cadre organisationnel définissant les rôles et responsabilités des acteurs ;
- Un ensemble de politiques de risques pour les risques considérés comme matériels ;
- Un pilotage en continu du dispositif de gestion des risques ;
- Un programme de stress tests combinant des analyses de sensibilité de risques individuels avec des analyses intégrées.

Appétence au Risque

La Banque a défini le niveau et les types de risques qu'elle est disposée à accepter au travers d'un « Risk Appetite Statement ». Ce dernier, approuvé par le Conseil d'Administration, s'inscrit pleinement avec la stratégie commerciale de la Banque. Il est basé sur différents piliers, reflétant les risques encourus par la Banque. Chaque pilier se traduit par un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Le respect de l'appétence au risque de la Banque est suivi trimestriellement et est présenté par le Risk Management au Comité de Direction, au Comité d'Audit – Risques et au Conseil d'Administration.

ICLAAP (Internal Capital and Liquidity Adequacy Assessment Process)

L'ICLAAP exige des banques d'identifier et d'évaluer tous les risques actuels et futurs auxquels elles pourraient être exposées, de suivre ces risques de manière appropriée et de maintenir des fonds propres économiques et des réserves de liquidité qu'elle juge appropriés et adaptés à son niveau de risques. L'ICLAAP est un processus continu et un outil de pilotage important au regard des évolutions récentes de l'environnement financier et réglementaire.

Dans la gestion de ses fonds propres, la Banque Raiffeisen veille à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec ses objectifs de :

- maintenir sa solidité financière, qui est étroitement corrélée au profil de risque global de la Banque et à son appétence aux risques ;
- préserver son indépendance financière pour financer son développement interne et externe ;
- assurer un déploiement optimal des fonds propres entre ses divers métiers ;
- garantir une bonne résilience de la Banque en cas de situations de crise.

L'objectif interne de solvabilité de la Banque est fixé par rapport aux ratios de solvabilité réglementaires « Tier 1 » et « Total ratio » ainsi qu'à travers le ratio interne de solvabilité ICLAAP.

3. LE PROFIL DE RISQUE DE LA BANQUE

Les risques encourus par la Banque naissent des activités dans lesquelles elle opère, dans l'environnement au sein duquel elle évolue, ainsi que de la stratégie commerciale poursuivie. Cette section énumère les principaux types de risques auxquels la Banque fait face et donne un aperçu de la gestion des risques effectuée. Les méthodes adoptées afin de mesurer et mitiger ces risques sont décrites dans le rapport Pilier 3.

a. Le risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte, partielle ou totale, découlant de la défaillance de débiteurs ou de contreparties. Les activités de crédit à la clientèle, de marchés financiers et des capitaux pour compte propre sont exposées à ce risque.

Tous les départements et fonctions de support de la Banque utilisent des instruments de surveillance et suivent des règles et des procédures pour gérer le risque de crédit. Les métiers agissent dans le cadre des règles et procédures en place, dont le respect est suivi au moyen du dispositif de contrôle interne.

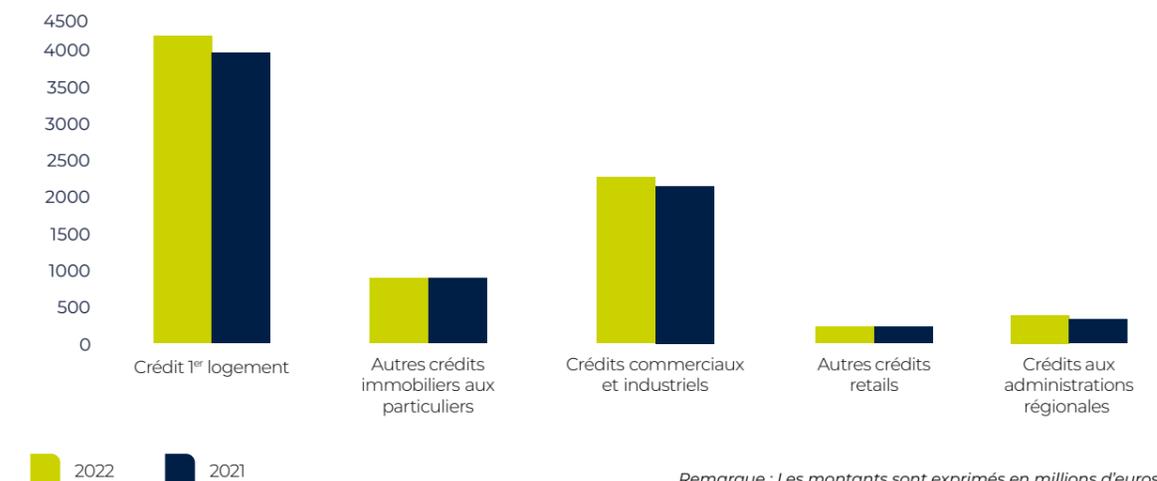
La majorité des expositions de la Banque est représentée par des crédits accordés au secteur économique luxembourgeois, démontrant le fort ancrage de la Banque dans l'économie nationale. Dans le cadre de son activité de marché pour compte propre, la Banque a investi et a traité principalement avec des pays de l'OCDE au cours de l'exercice 2022, en respectant les limites individuelles par pays.

Activités de crédit à la clientèle

Dans le cadre des activités de crédits de la Banque, des critères d'acceptation des contreparties ont été définis. L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, des moyens financiers à sa disposition, des types de risques auxquels la Banque est confrontée, de l'objet et de la structure de l'opération ainsi que, le cas échéant, des garanties y attachées.

L'octroi et la surveillance des crédits suivent une structure décisionnelle hiérarchisée en différents organes de décision selon le type ou le montant de l'engagement de la Banque. Dans le contexte d'une gestion prudente, la Banque veille à la capacité de remboursement du client, respectivement recourt à des sûretés réelles (hypothèque, nantissement de titres, dépôt d'épargne bloqué) et personnelles (cautionnement) pour limiter le risque de crédit.

La répartition des encours de crédits à la clientèle par catégories est la suivante :



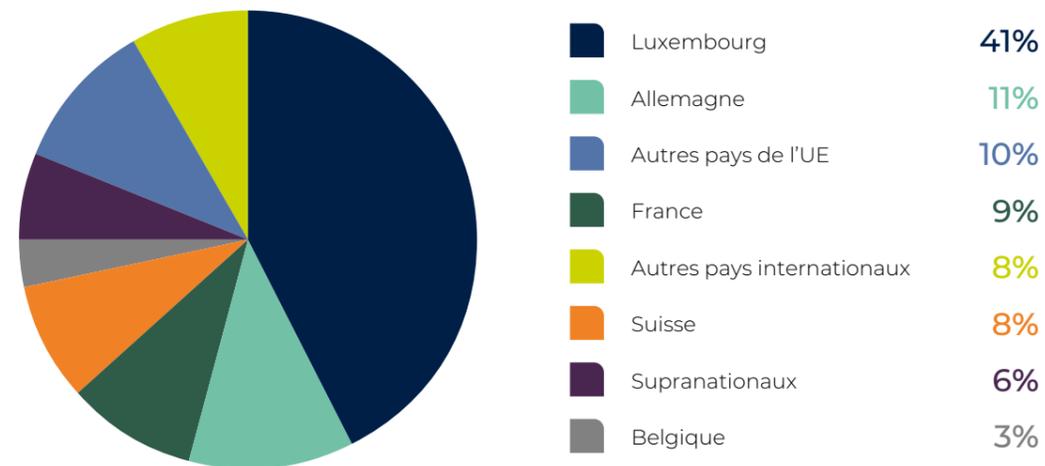
La dégradation de la situation financière d'une contrepartie déclenche une procédure de classement suivant les réglementations en vigueur et peut conduire à l'inscription des créances sur une liste de surveillance. Un comité central de suivi des risques de crédit pour toute l'organisation décide des actions de suivi pour les clients qui sont en retard de paiement ou en dépassement de leurs comptes. Concernant la reconnaissance des défauts, la Banque a implémenté une définition conforme à Bâle III.

Activités de marché pour compte propre

Dans le cadre des activités de marché pour compte propre, la limite maximale pour chaque contrepartie est déterminée en fonction de notations externes de la contrepartie et en fonction des fonds propres de la Banque. Les encours par rapport aux limites fixées et les évolutions des notations externes des contreparties sont suivis de manière continue par le Middle-Office qui rapporte à la fonction Risk Management. Les encours sont déclinés entre les expositions à court terme (< 12 mois - Money Market) et à long terme (durée maximale 10 ans - Capital Market).

Pour calculer le risque de crédit sur une contrepartie, la Banque utilise le concept d'engagement total du débiteur. Cela signifie que les contreparties liées appartenant à un même groupe sont considérées comme une seule et même contrepartie. Chaque limite individuelle est décidée par le Comité de Crédit Marchés Financiers et Trésorerie auquel participent deux membres du Comité de Direction, les responsables du département Marchés Financiers & Trésorerie et du département Crédits et Juridique ainsi que le Chief Risk Officer.

La ventilation des expositions pour compte propre par pays en 2022 est la suivante :



Le département Marchés Financiers & Trésorerie dispose d'outils informatiques lui permettant de vérifier avant la conclusion d'une opération le montant de la limite allouée et l'encours actuel de chacune des contreparties.

Les obligations à taux fixes et à taux variables achetées par la Banque pour le compte du portefeuille propre ont, au 31 décembre 2022, une durée moyenne pondérée restant à courir de deux années et six mois.

Activités de couvertures et dérivés

Les positions de la Banque en instruments dérivés se limitent essentiellement à des Interest Rate Swaps (IRS) contractés en application de contrats cadres (master agreement) de type ISDA ("International Swaps and Derivatives Association Inc").

Montant et répartition géographique des IRS :

Zone géographique	Interest Rate Swaps Notionnel	
	2022 en milliers d'euros	2021 en milliers d'euros
Luxembourg	9 000	9 750
Autres pays EMU*	261 438	154 750
TOTAL	270 438	164 500

* Autres pays membres de l'Union économique et monétaire

L'exposition future potentielle au niveau des IRS, calculée conformément à la réglementation en vigueur, est :

Interest Rate Swaps (Contrats « over the counter » (OTC))	Exposition future potentielle	
	2022 en euros	2021 en euros
Echéance résiduelle inférieure à 1 an		150 000
Echéance résiduelle supérieure à 5 ans	20 265 855	11 423 102
TOTAL	20 265 855	11 573 102

b. Risque de marché

Le risque de marché se rapporte aux risques de perte de valeur d'instruments financiers résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Il s'agit notamment des prix de titres, des cours de change et des taux d'intérêt.

Dans sa gestion du risque de marché, la Banque distingue d'une part le risque de transformation—résultant de la différence structurelle entre les termes des actifs et des passifs de la Banque (bilan et hors-bilan)—et, d'autre part, le risque lié à l'activité et aux opérations de négociation (« trading »), bien que d'ampleur non matérielle.

Toutes les activités à vocation « Marché » sont confiées au département Marchés Financiers & Trésorerie en tant que « one window to the market ». En même temps, le Middle-Office veille à l'application des procédures et au respect des limites liées à ces activités.

Les 3 catégories du risque de marché identifiées au sein de la Banque sont :

- le risque de taux d'intérêt ;
- le risque de change ;
- le risque de variation de cours.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt encouru par le porteur d'une créance ou d'une dette comporte un risque général qui est lié à l'évolution des taux de marché. La Banque mesure et contrôle son risque de taux d'intérêt en ayant recours à une série d'indicateurs de risque tels que : Value at Risk (VaR), Earnings at Risk (EaR), Present Value of Basis Point (PVBP). Ces indicateurs sont complétés par des analyses de sensibilité et des stress tests internes et règlementaires.

Des limites appropriées ont été fixées par la Banque dans le cadre de la gestion des risques liée à l'évolution générale des taux d'intérêts. Le Middle-Office effectue un suivi journalier de ces limites ainsi qu'un reporting à l'attention du Comité de Direction.

Le risque de change

Le risque de change de la Banque résulte principalement des opérations de change des activités de la clientèle, opérations qui sont principalement couvertes directement dans le marché. Le risque résiduel au niveau des positions de change est, par conséquent, limité.

Un dispositif de limites des opérations de change a été fixé par la Banque et fait l'objet d'un suivi journalier.

Le risque de variation de cours

Le risque de variation de cours est un risque de prix, lié à l'évolution des cours de bourse, sur la position détenue sur un actif financier déterminé.

Ce risque est négligeable dans le cadre des activités actuelles de la Banque.

c. Risque de liquidité

La Banque définit le risque de liquidité comme le risque de ne pas être capable de répondre à ses obligations de paiement à tout moment, sans réaliser de pertes démesurées. Le risque de liquidité peut ainsi être une conséquence directe d'un autre type de risque tel que le risque de crédit, de concentration, opérationnel ou encore le risque de marché.

Le refinancement des activités de crédit de la Banque s'effectue principalement par les dépôts de la clientèle. De cette façon, le recours par la Banque aux marchés financiers pour emprunter de l'argent reste limité. Par ailleurs, la Banque applique une politique très conservatrice en matière de transformation d'échéances.

La Banque surveille et gère sa liquidité interne au moyen d'un suivi journalier par le département Marchés Financiers & Trésorerie. Le Risk Management effectue également un suivi bimensuel à l'aide d'un modèle développé en interne qui se base sur les cash-flows projetés de l'ensemble des opérations de la Banque.

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes, la Banque a développé un modèle qui lui permet de modifier certains paramètres afin de refléter une situation économique fortement dégradée. Ces stress tests permettent d'anticiper et, le cas échéant, de corriger certains mouvements défavorables à la Banque.

La qualité du portefeuille de titres de la Banque, en termes de rating, ainsi que son profil d'échéance permet à la Banque d'accéder à des liquidités supplémentaires via le marché des opérations de mise en pension («repurchase agreement») ou

via la participation à des opérations de politique monétaire auprès de la Banque Centrale du Luxembourg.

Ces dispositions font partie intégrante du « Contingency Funding Plan Liquidity » de la Banque.

d. Risque opérationnel

Le risque opérationnel comprend le risque de perte directe ou indirecte résultant d'une défaillance attribuable à des procédures, d'une erreur ou faute humaine, d'un dysfonctionnement de systèmes ou encore d'événements extérieurs.

La maîtrise de ce risque est assurée par des règles et procédures détaillées et un dispositif de contrôle interne. La Banque vise également à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des systèmes d'exploitation et des structures organisationnelles et par un accès à des formations internes et externes.

Par ailleurs la Banque dispose d'un Business Continuity Plan (BCP) et d'un Disaster Recovery Plan (DRP) qui définissent les procédures et mesures opérationnelles pour assurer la continuité des affaires courantes et critiques en cas d'un sinistre majeur. D'autre part, elle souscrit des polices d'assurance en rapport avec la réalisation de différents risques inhérents à ses activités afin de se couvrir de manière optimale contre des pertes financières éventuelles.

La sécurité de l'information permet quant à elle de gérer les risques liés à la gestion de l'information. La définition de la gouvernance et de ses principes majeurs est un élément clé à la sécurité de l'information. Un plan directeur de sécurité de l'information documente les

mesures mises en œuvre pour s'assurer que le risque de sécurité de l'information est adéquatement géré.

e. Risque de concentration

Le risque de concentration correspond à une exposition considérable au sein d'un même risque ou de manière transversale sur plusieurs catégories de risques, susceptible d'entraîner des pertes suffisamment importantes pouvant menacer la solidité d'un établissement. La Banque identifie le risque de concentration sous différents types de risque notamment le risque de crédit, le risque de liquidité ou encore le risque d'affaires.

Concentration du risque de crédit

La Banque surveille le risque de concentration qui découle de son activité de crédit à travers des limites qui suivent les expositions de certains sous-portefeuilles. A titre illustratif, la Banque a mis en place des plafonds géographiques afin de contrôler son exposition sur différents pays ou par rapport à la taille de ses fonds propres.

Concentration du risque de liquidité

Les dépôts de certaines contreparties sont limités par rapport au total des dépôts ainsi que par contrepartie dans le but de mitiger le risque de liquidité qui pourrait survenir d'une concentration excessive.

Concentration du risque d'affaires

La Banque porte une attention particulière au risque de concentration qui pourrait se traduire en risque d'affaires. Un suivi continu est effectué afin de s'assurer que la stratégie commerciale poursuivie ne génère pas de concentrations démesurées pouvant menacer la stabilité du bilan.

Note 4 - Notes relatives aux états financiers

4.1 ECHÉANCIER DES ACTIFS FINANCIERS PRIMAIRES

Les actifs financiers primaires sont répartis en fonction de leur durée résiduelle de la manière suivante :

Au 31 décembre 2022	Jusqu'à 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total 2022
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	1 179 227 993,07	0,00	0,00	0,00	1 179 227 993,07
Créances sur les établissements de crédit	254 372 730,83	82 930 401,25	0,00	0,00	337 303 132,08
Créances sur la clientèle	198 590 665,54	550 334 470,16	1 131 762 369,15	5 723 213 723,22	7 603 901 228,08
Opérations de crédit-bail	1 309 188,55	6 635 023,23	110 277 157,90	17 173 239,79	135 394 609,47
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	28 921 519,73	230 191 469,98	975 598 204,92	156 367 767,64	1 391 078 962,27
TOTAL	1 662 422 097,72	870 091 364,62	2 217 637 731,97	5 896 754 730,65	10 646 905 924,97

(Chiffres exprimés en euros)

4.1 ECHÉANCIER DES ACTIFS FINANCIERS PRIMAIRES (SUITE)

Au 31 décembre 2021	Jusqu'à 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total 2021
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	1 264 008 115,56	0,00	0,00	0,00	1 264 008 115,56
Créances sur les établissements de crédit	91 379 872,10	26 843 918,77	0,00	0,00	118 223 790,87
Créances sur la clientèle	167 306 005,65	454 889 312,12	1 132 317 875,63	5 534 074 533,06	7 288 587 726,45
Opérations de crédit-bail	1 366 235,45	7 354 221,08	108 430 690,69	18 204 858,48	135 356 005,70
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	91 289 825,19	85 855 563,23	883 640 222,70	189 849 035,10	1 250 634 646,22
TOTAL	1 615 350 053,95	574 943 015,20	2 124 388 789,02	5 742 128 426,64	10 056 810 284,80

(Chiffres exprimés en euros)

4.2 OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

Les opérations de crédit-bail ont été effectuées principalement avec la clientèle non-bancaire.

4.3 VALEURS MOBILIÈRES

Les valeurs mobilières reprises sous les rubriques « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe », « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable », « Participations » et « Parts dans des entreprises liées » se répartissent de la façon suivante selon qu'elles sont ou non admises à une cote officielle :

	Valeurs cotées 2022	Valeurs non cotées 2022	Total 2022
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 391 078 962,27	0,00	1 391 078 962,27
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	7 969 483,75	0,00	7 969 483,75
Participations	0,00	1 809 796,96	1 809 796,96
Parts dans des entreprises liées	0,00	28 483 243,30	28 483 243,30
TOTAL	1 399 048 446,03	30 293 040,27	1 429 341 486,29

	Valeurs cotées 2021	Valeurs non cotées 2021	Total 2021
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 250 634 646,22	0,00	1 250 634 646,22
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	8 703 678,04	0,00	8 703 678,04
Participations	0,00	1 834 130,56	1 834 130,56
Parts dans des entreprises liées	0,00	24 905 819,92	24 905 819,92
TOTAL	1 259 338 324,26	26 739 950,48	1 286 078 274,74

(Chiffres exprimés en euros)

4.4 OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE

Au 31 décembre 2022, le montant net des valeurs mobilières figurant au poste « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » et qui viennent à échéance dans l'année qui suit la date clôture du bilan est de 259 112 986,36 EUR (au 31 décembre 2021 : 177 145 388,42 EUR).

Les valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » se répartissent comme suit :

	2022	2021
Titres du portefeuille des immobilisations financières	1 328 319 024,20	1 148 876 101,57
Titres du portefeuille de placement	62 759 938,07	101 758 544,65
Titres du portefeuille de négociation	0,00	0,00
TOTAL	1 391 078 962,27	1 250 634 646,22

(Chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2022, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 0 EUR (au 31 décembre 2021 : 233 161,68 EUR).

Au 31 décembre 2022, la juste valeur des titres du portefeuille des immobilisations financières s'élève à 1 228 258 447,87 EUR (au 31 décembre 2021: 1 149 607 039,6 EUR).

Au terme de l'exercice, la différence nette entre la juste valeur et la valeur nette comptable (incluant la provision forfaitaire) du portefeuille des immobilisations financières, hors prise en compte des agios et disagios cumulés, s'établit à 100 060 572,97 EUR (au 31 décembre 2021 : à 730.938,03 EUR).

Au 31 décembre 2022, la proratisation cumulée des disagios et des agios depuis la date d'acquisition sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières se chiffre comme suit :

	2022	2021
Disagios	2 397 258,04	1 466 005,03
Agios	19 362 103,91	16 781 631,28

(Chiffres exprimés en euros)

4.5 ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE, PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2022, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 0 EUR (2021 : 77.84 EUR).

Les participations¹⁾ détenues par la Banque sont les suivantes :

	Siège social	Fraction du capital détenu 31/12/2022	Fraction du capital détenu 31/12/2021
Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME S.A.	Luxembourg	0,00 %	10,00 %
Europay S.C.	Luxembourg	12,50 %	9,00 %
Visalux S.C.	Luxembourg	7,39 %	7,39 %
Agroenergie S.à r.l.	Luxembourg	16,66 %	16,66 %
Lux-Fund Advisory S.A.	Luxembourg	7,66 %	7,56 %
Luxtrust Development S.A.	Luxembourg	0,46 %	0,46 %
Luxhub S.A.	Luxembourg	19,75 %	19,75 %

La Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME S.A. a été liquidée le 22 décembre 2022.

Aux 31 décembre 2022 et 2021, la banque ne détient pas des parts/actions dans des établissements de crédit.

¹⁾ entités non consolidées

4.6 ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA BANQUE DÉTIENT PLUS DE 20% DU CAPITAL

Dénomination et siège	Actions détenues en %	Comptes annuels arrêtés au	Devise	Capitaux Propres*	Résultat de l'exercice
Immobilière Raiffeisen Luxembourg S.A. - Luxembourg	100,00 %	31.12.2022	EUR	12 710 117,15	615 535,40
Raiffeisen Vie S.A. - Luxembourg	49,00 %	31.12.2022	EUR	39 799 480,45	-8 103 806,82
Raiffeisen Luxembourg Ré S.A. - Luxembourg	100,00 %	31.12.2022	EUR	3 500 000,00	0,00
Raiffeisen Réassurance S.A. - Luxembourg**	100,00 %	**	EUR	3 600 000,00	0,00

* hors résultat de l'exercice

** Montant des capitaux propres à la constitution de la société au 13/01/2022

Aux 31 décembre 2022 et 2021, les parts dans des entreprises liées n'incluent pas de parts/actions dans des établissements de crédit.

4.7 AUTRES ACTIFS

Le poste « Autres actifs » est composé des éléments suivants :

	2022	2021
Valeurs à recevoir à court terme	457,38	474 519,50
Métaux précieux	0,00	1 361,62
Avances fiscales	0,00	51 302,42
Autres	1 221 626,57	1 203 511,57
TOTAL	1 222 083,95	1 730 695,12

(Chiffres exprimés en euros)

4.8 MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

L'évolution de l'actif immobilisé de la Banque au cours de l'exercice a été la suivante :

Postes	Valeur d'acquisition au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur d'acquisition à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice	Provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 155 892 039,95	321 605 374,57	-141 252 628,00		1 336 244 786,52		-7 925 762,31	1 328 319 024,20
Participations	3 084 414,84	45 814,64	-495 893,52		2 634 335,96	-808 482,64	-16 056,38	1 809 796,94
Parts dans des entreprises liées	25 057 914,71	3 600 000,00			28 657 914,71		-174 671,38	28 483 243,33
Actifs incorporels	29 123 663,55	2 136 430,04	0,00	0,00	31 260 093,59	-25 701 158,74	0,00	5 558 934,85
dont :								
Concessions, brevets, marques ainsi que droits et valeurs similaires qui ont été acquis à titre onéreux sans faire partie des éléments d'un fonds de commerce	29 123 663,55	2 136 430,04	0,00		31 260 093,59	-25 701 158,74	0,00	5 558 934,85
Actifs corporels	119 403 002,82	4 593 748,86	-3 134 040,58	0,00	120 862 711,10	-81 196 154,18	-736 662,74	38 929 894,18
dont :								
Terrains, constructions, installations techniques, machines et agencements	84 945 861,34	1 459 727,07	-3 012 313,62	2 877 074,87	86 270 349,66	-51 215 446,59	-664 443,39	34 390 459,68
Systèmes informatiques et véhicules de société	23 372 721,68	1 202 184,28	-78 913,89	1 283,68	24 497 275,75	-22 131 601,00	-44 839,87	2 320 834,88
Matériel de bureau, mobilier et œuvres d'art	8 676 533,06	152 503,16	-42 813,07	127 493,04	8 913 716,19	-7 849 106,59	-20 178,99	1 044 430,61
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	2 407 886,74	1 779 334,35	0,00	-3 005 851,59	1 181 369,50	0,00	-7 200,49	1 174 169,01

(Chiffres exprimés en euros)

4.8 MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (SUITE)

4.9 ACTIFS CORPORELS

Au 31 décembre 2022, les actifs corporels comprennent pour 31 801 027,54 EUR (au 31 décembre 2021 : 30 983 551,92 EUR) des terrains et constructions utilisés par la Banque dans le cadre de son activité propre.

4.10 CRÉANCES SUR DES ENTREPRISES LIÉES ET SUR DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LE GROUPE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les créances sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants (hors imputation de la provision forfaitaire) :

	Entreprises liées 2022	Participations 2022
Créances sur la clientèle	21 420 267,26	22 613 541,92
Opérations de crédit-bail		4 944,86
TOTAL	21 420 267,26	22 618 486,78

	Entreprises liées 2021	Participations 2021
Créances sur la clientèle	22 783 918,64	21 616 619,86
Opérations de crédit-bail		9 182,05
TOTAL	22 783 918,64	21 625 801,91

(Chiffres exprimés en euros)

4.11 ACTIFS EN DEVICES ÉTRANGÈRES

Au 31 décembre 2022, le montant global converti en euros des éléments d'actifs libellés en devises, autres que l'euro, s'élève à 131 003 395,14 EUR (au 31 décembre 2021 : à 71 417 114,27 EUR).

4.12 ACTIFS SUBORDONNÉS

Au 31 décembre 2022, la Banque détient des actifs à caractère subordonné :

	2022	2021
Créances sur la clientèle	3 000 000,00	3 000 000,00

(Chiffres exprimés en euros)

4.13 ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE PAR LA BANQUE

Au 31 décembre 2022, la Banque dispose d'un portefeuille d'actifs susceptibles d'être donnés en garantie pour une valeur d'acquisition de 1 094 635 458,75 EUR (au 31 décembre 2021 : 997 836 611,95 EUR).

Au 31 décembre 2022, le montant des actifs effectivement donnés en garantie s'élève à 369 828 774,50 EUR (au 31 décembre 2021 : 441 587 860 EUR).

4.14 ECHÉANCIER DES PASSIFS FINANCIERS PRIMAIRES

Au 31 décembre 2022	Jusqu'à 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total 2022
Dettes envers des établissements de crédit	127 493 053,05	358 400 000,00	0,00	38 000 000,00	523 893 053,05
Dettes envers la clientèle	7 746 587 618,58	445 726 991,39	1 112 249 047,31	121 133 000,00	9 425 696 657,29
dont :					
dépôts d'épargne à vue	1 135 656 496,00				1 135 656 496,00
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	18 751 550,00	31 176 050,00	75 418 669,00	4 873 000,00	130 219 269,00
autres dettes à terme et à préavis	1 322 163 999,95	414 550 941,39	1 036 830 378,31	116 260 000,00	2 889 805 319,65
Dettes représentées par un titre	158 000,00	313 696,17	1 246 500,00		1 718 196,17
Passifs subordonnés			111 657 500,00	40 000 000,00	151 657 500,00
TOTAL	7 874 238 671,63	804 440 687,56	1 225 153 047,31	199 133 000,00	10 102 965 406,51

(Chiffres exprimés en euros)

4.14 ECHÉANCIER DES PASSIFS FINANCIERS PRIMAIRES (SUITE)

Au 31 décembre 2021	Jusqu'à 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total 2021
Dettes envers des établissements de crédit	25 201 802,09	68 900 000,00	400 000 000,00	38 000 000,00	532 101 802,09
Dettes envers la clientèle	7 523 570 905,60	110 553 889,31	1 107 439 401,72	149 718 000,00	8 891 282 196,63
dont :					
dépôts d'épargne à vue	1 273 176 023,45				1 273 176 023,45
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	5 205 000,00	22 792 850,00	106 291 619,00	4 958 000,00	139 247 469,00
autres dettes à terme et à préavis	814 285 543,51	87 761 039,31	1 001 147 782,72	144 760 000,00	2 047 954 365,54
Dettes représentées par un titre	273 000	3 420 000,00	1 714 142,69		5 407 142,69
Passifs subordonnés			76 432 500,00	30 000 000,00	106 432 500,00
TOTAL	7 549 045 707,69	182 873 889,31	1 585 586 044,41	217 718 000,00	9 535 223 641,41

(Chiffres exprimés en euros)

4.15 AUTRES PASSIFS

Les autres passifs se décomposent de la manière suivante :

	2022	2021
Suspens opérationnels	23 688 262,08	15 832 769,98
Créanciers privilégiés	8 617 426,57	7 033 317,27
Créanciers divers	7 449 654,19	7 696 501,31
TOTAL	39 755 342,84	30 562 588,56

(Chiffres exprimés en euros)

4.16 PASSIFS SUBORDONNÉS

Les passifs subordonnés comprennent les emprunts subordonnés et les parts bénéficiaires.

Emprunts subordonnés

Le détail des emprunts obligataires subordonnés en cours au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

Montant de l'emprunt (EUR)	Taux d'intérêt	Date d'émission	Échéance
60.000.000	2,75%	22.05.2015	22.05.2025
30.000.000	2,50%	11.07.2017	11.07.2027
40.000.000	2,75%	17.05.2022	17.05.2032

Les charges d'intérêt sur les emprunts subordonnés s'élèvent pour l'exercice à 2 910 268,41 EUR (au 31 décembre 2021 : 2 220 131,43 EUR).

Les contrats d'émission prévoient des circonstances déterminées dans lesquelles un remboursement anticipé est possible, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Parts bénéficiaires

Les parts bénéficiaires sont des créances perpétuelles subordonnées, nominatives et réservées aux détenteurs de parts sociales. Leur remboursement ne peut se produire qu'à la discrétion de la Banque, au moins cinq ans après la souscription, et est soumis à des restrictions, notamment à l'accord préalable de la CSSF.

La rémunération des parts bénéficiaires est discrétionnaire et pour autant qu'il y ait des éléments distribuables au sens du règlement (UE) no 575/2013, le conseil d'administration peut décider d'une distribution. Chaque part bénéficiaire peut bénéficier d'une rémunération ne pouvant dépasser la moyenne du taux directeur de la Banque centrale européenne pour facilités de dépôt sur les trois années civiles précédant la date de la décision du conseil d'administration de la Banque majorée de 4%.

Nominal	2022	2021
Montant (EUR)	21 657 500	16 432 500

Pour l'année 2022, le taux de rémunération attribuable aux parts bénéficiaires est de 3,65 % (au 31 décembre 2021 : 3 %)

4.17 PROVISIONS

Au 31 décembre 2022, le poste « Autres provisions » se décompose de la façon suivante :

	2022	2021
Provision AGDL/FGDL/Fonds de résolution	2 317 799,89	12 722 452,82
Provisions pour litiges	5 254 231,34	5 254 231,34
Provision forfaitaire sur éléments de hors bilan	4 733 077,82	4 733 077,82
Provisions spécifiques pour engagements hors bilan	1 365 985,06	693 019,90
Provisions pour charges	28 638 033,08	25 791 615,96
Autres provisions	37 000,00	37 000,00
TOTAL	42 346 127,19	49 231 397,84

(Chiffres exprimés en euros)

4.18 POSTES SPÉCIAUX AVEC UNE QUOTE-PART DE RÉSERVES

Le montant renseigné sous « Postes spéciaux avec une quote-part de réserves » se compose uniquement de plus-values de réinvestissement pour un montant de 32 816 601,71 EUR résultant de l'application de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (au 31 décembre 2021 : 31 845 625,87 EUR)

4.19 PARTS SOCIALES ÉMISES, RÉSERVES, RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET RÉSULTATS REPORTÉS

Le capital social de la Banque est représenté par des parts sociales nominatives, incessibles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Le montant minimum de souscription immédiate par part sociale s'élève à vingt-cinq euros (EUR 25) et doit être immédiatement libéré au moment de la souscription. En outre, le conseil d'administration a la possibilité de demander au souscripteur le paiement d'une prime d'émission. Le paiement de cette prime d'émission devra être effectué dans son intégralité au moment de la souscription.

La part fixe du capital social de la Banque s'élève à cinq cent mille euros (EUR 500 000), représenté par vingt mille (20 000) parts sociales entièrement libérées. Le conseil d'administration n'est pas autorisé à réduire le capital social en dessous de cette limite.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social ou à le réduire

sans pour autant toucher à la part fixe du capital social, notamment afin de permettre l'entrée et la sortie des associés. A cette fin, le conseil d'administration peut annuler ou émettre les parts sociales de toute catégorie selon les conditions qu'il détermine mais en accord avec les présents statuts.

Les primes d'émission payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront allouées pour en faire partie intégrale au fonds de réserve correspondant à la catégorie des parts sociales souscrites sur laquelle cette prime d'émission a été versée.

Les parts sociales sont réparties en trois catégories, dénommées « parts sociales de catégorie A », « parts sociales de catégorie B » et « parts sociales de catégorie C » et sont détenues comme indiqué à la note 1 « Généralités » du présent rapport.

Le nombre de parts sociales de catégorie C ne peut excéder le tiers du total des parts sociales si ce n'est dans la situation où les exigences légales et réglementaires luxembourgeoises et/ou européennes relatives aux fonds propres de la société ne peuvent être autrement respectées.

La qualité d'associé, ainsi que le nombre et la catégorie des parts sociales dont chacun se trouve à tout moment titulaire, sont constatés par le registre de la société tenu conformément aux dispositions de la loi et contenant les mentions et écritures qui y sont prévues. La liste des associés et les autres pièces et mentions requises seront déposées au registre de commerce et des sociétés conformément aux articles 813-4 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales. Les parts d'associés sont nominatives. Elles portent un numéro d'ordre.

Au 31 décembre 2022, la valeur des parts sociales émises de la Banque s'élève à 1 302 625 EUR (31 décembre 2021 : 1 235 400,00 EUR).

Suivant la loi luxembourgeoise sur les sociétés coopératives, il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5% au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social. Cette affectation est réalisée lors de l'exercice suivant. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

L'assemblée générale peut en outre décider de distribuer aux actionnaires un dividende dans le respect des dispositions des statuts et des dispositions prudentielles notamment en matière de liquidité, de solvabilité et de fonds propres réglementaires directement applicables à la société en vertu des réglementations luxembourgeoises et/ou européennes.

Pour ce qui est du dividende de catégorie A, il peut être alloué aux parts sociales de catégorie A un montant en espèces qui n'excède pas le taux directeur de la Banque centrale européenne, augmenté de 1%, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie A.

Pour ce qui est du dividende de catégorie B, il peut être alloué aux parts sociales de catégorie B un montant en espèces qui n'excède pas le taux directeur de la Banque centrale européenne, augmenté de 1%, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie B.

Pour ce qui est du dividende de catégorie C, il peut être proposé aux titulaires de parts sociales de catégorie C soit de

percevoir un montant en espèces, soit de recevoir l'équivalent du montant du dividende proposé sous forme de parts sociales de catégorie C nouvellement émises par la société à cette fin. Dans le cas d'une telle proposition, chaque titulaire de parts sociales de catégorie C peut déterminer individuellement s'il souhaite recevoir tout ou partie de son dividende soit en espèces, soit en parts sociales. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de nouvelles parts sociales de catégorie C est affecté au fonds de réserve de catégorie C.

L'évolution des parts sociales émises (fonds social), des réserves et des résultats reportés peut être détaillée comme suit :

	Parts sociales émises (fonds social)	Réserves	Résultats reportés
Solde au 1 ^{er} janvier 2022	1 235 400,00	434 175 792,64	0,00
Augmentation du fonds social	0,00	0,00	0,00
Associés entrants	116 400,00	0,00	0,00
Associés sortants	-49 175,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice clos le 31.12.21	0,00		19 813 008,28
Affectation du résultat			
Transfert aux réserves	0,00	19 350 841,06	-19 350 841,06
Rémunérations des parts bénéficiaires	0,00		-462 167,26
Arrondis			0,04
Solde au 31 décembre 2022	1 302 625,00	453 526 633,70	0,00

(Chiffres exprimés en euros)

4.20 DETTES ENVERS DES ENTREPRISES LIÉES ET DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA BANQUE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les dettes envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

	Entreprises liées 2022	Participations 2022
Dettes envers la clientèle	30 560 454,52	442 721,30
	Entreprises liées 2021	Participations 2021
Dettes envers la clientèle	22 357 382,84	506 253,97

(Chiffres exprimés en euros)

4.21 PASSIFS EN DEVICES ÉTRANGÈRES

Au 31 décembre 2022, le montant global converti en EUR des éléments de passif libellés en devises, autres que l'euro, s'élève à 172 302 158,37 EUR (au 31 décembre 2021 : 175 391 955,88 EUR).

4.22 PASSIFS ÉVENTUELS

Les passifs éventuels de la Banque se décomposent de la manière suivante :

	2022	2021
Garanties et autres substituts directs de crédit	132 824 909,39	120 661 234,59
Contre-garanties	352 008 457,14	431 613 339,70
TOTAL	484 833 366,53	552 274 574,29

(Chiffres exprimés en euros)

Aux 31 décembre 2022 et 2021, les passifs éventuels ne comprennent pas de montant à l'égard d'entreprises liées ou de participations.

4.23 ENGAGEMENTS

Les engagements de la Banque se décomposent de la manière suivante :

	2022	2021
Crédits confirmés, non utilisés	1 271 411 650,76	1 317 605 960,76

(Chiffres exprimés en euros)

Aux 31 décembre 2022 et 2021, les engagements ne comprennent pas de montant à l'égard d'entreprises liées ou de participations.

Il existe des engagements qui ne sont ni repris au bilan, ni au hors bilan et qui concernent les engagements de payer dans le futur des loyers fixes pour immeubles loués ou pour des biens pris en location.

4.24 OPÉRATIONS LIÉES AUX TAUX DE CHANGE, AUX TAUX D'INTÉRÊT ET À D'AUTRES COURS DU MARCHÉ

Les opérations liées aux taux de change concernent soit des opérations de change à terme en couverture d'opérations de clients, soit des opérations de swap de trésorerie.

Aux 31 décembre 2022 et 2021, aucune opération de change à terme ni aucune opération de trésorerie n'était ouverte.

Les opérations liées aux taux d'intérêt et à d'autres cours du marché non encore dénouées aux 31 décembre 2022 et 2021 concernent uniquement les Interest Rate Swaps. Elles répondent à des objectifs de couverture des effets des fluctuations des taux d'intérêt sur les postes d'actif et de passif et se présentent de la façon suivante en fonction de leur durée résiduelle :

	2022	2021
	(en valeur notionnelle)	(en valeur notionnelle)
Interest Rate Swaps (Contrats "over the counter" (OTC))		
Jusqu'à 3 mois		30 000 000,00
Entre 3 et 12 mois		0,00
Entre 1 et 5 ans		0,00
De plus de 5 ans	270 438 358,54	134 499 967,23
TOTAL	270 438 358,54	164 499 967,23

	2022	2021
	(en valeur de marché)	(en valeur de marché)
Interest Rate Swaps (Contrats "over the counter" (OTC))		
Jusqu'à 3 mois		132 854,00
Entre 3 et 12 mois		0,00
Entre 1 et 5 ans		0,00
De plus de 5 ans	44 174 063,88	3 280 981,80
TOTAL	44 174 063,88	3 413 835,80

(Chiffres exprimés en euros)

4.25 SERVICES DE GESTION ET DE REPRÉSENTATION

La Banque offre des services de gestion et de prise ferme au titre desquels elle peut être tenue pour responsable de négligence ou de manquement à ses obligations.

Les services de gestion et de représentation comprennent :

- la gestion de fortune ;
- la détention d'avoirs de tiers ;
- la prise ferme de titres.

4.26 VENTILATION DES PRODUITS PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE

La Banque effectue ses opérations essentiellement sur le marché interne de l'Union Européenne, avec une partie significative sur le marché luxembourgeois.

4.27 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste se décompose comme suit :

	2022	2021
Loyers perçus	1 621 661,82	1 712 825,25
Remboursement AGDL	312 007,55	0,00
Plus-values de cession d'immeubles	1 139 959,72	0,00
Plus-values de cession de participations	253 135,96	263 486,15
Produits concernant des exercices antérieurs	2 299 122,00	2 215 363,78
Autres	638 307,67	25 542,74
TOTAL	6 264 194,72	4 217 217,92

(Chiffres exprimés en euros)

4.28 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le montant des « Autres charges d'exploitation » renseigné au compte de profits et pertes est composé des postes suivants :

	2022	2021
Provision pour développements informatiques	2 846 657,32	2 206 348,60
Frais concernant des exercices antérieurs	944 667,79	387 487,66
Dotations aux provisions	0,00	9 997,02
Mise au rebut d'actifs immobilisés	63 820,76	139 062,86
Autres	418 981,28	290 318,30
TOTAL	4 274 127,15	3 033 214,44

(Chiffres exprimés en euros)

4.29 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ORDINAIRES ET EXCEPTIONNELS

Les impôts sur les résultats grèvent exclusivement le résultat provenant des activités ordinaires.

4.30 AVANCES ET CRÉDITS AUX MEMBRES DES DIFFÉRENTS ORGANES ET À LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des avances et crédits accordés par la Banque aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction, ainsi que les engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque se présente comme suit :

	Avances et crédits au 31.12.2022	Engagements au 31.12.2022
Membres des organes d'administration et de surveillance	4 316	1 841
Membres de la structure de direction (31 personnes)	7 809	1 885
TOTAL	12 125	3 726

	Avances et crédits au 31.12.2021	Engagements au 31.12.2021
Membres des organes d'administration et de surveillance	2 258	313
Membres de la structure de direction (33 personnes)	7 490	2 371
TOTAL	9 748	2 684

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

4.31 EFFECTIF DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice 2022, le nombre moyen du personnel employé par la Banque se ventile comme suit :

	Nombre 2022	Nombre 2021
Comité de Direction	4	4
Direction	27	29
Autres cadres et employés	631	615
Total	662	648

4.32 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES DIFFÉRENTS ORGANES ET DE LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction en raison de leurs fonctions, ainsi que les engagements nés ou contractés en matière de pensions de retraite à l'égard des membres des organes précités se présente comme suit :

	Emoluments 2022	Pensions de retraite 2022
Membres des organes d'administration et de surveillance	505	0
Membres de la structure de direction (31 personnes)	6 902	759
TOTAL	7 407	759

	Emoluments 2021	Pensions de retraite 2021
Membres des organes d'administration et de surveillance	371	0
Membres de la structure de direction (33 personnes)	6 923	745
TOTAL	7 294	745

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

4.33 HONORAIRES DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Le montant total, hors TVA, des honoraires versés au réviseur d'entreprises agréé, Ernst & Young S.A. agréé pour les exercices 2021 et 2022 se décompose de la manière suivante :

	2022	2021
Contrôle légal des comptes annuels	230	204
Autres services d'assurance	45	40
Services de conseil fiscal	0	0
Autres services	28	11
TOTAL	303	255

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

Aucun honoraire n'a été versé au réviseur d'entreprises agréé, Ernst & Young S.A. pour les exercices 2021 et 2022 en relation avec d'autres services fournis aux entités contrôlées par la Banque.

4.34 GARANTIE DES DÉPÔTS ET FONDS DE RÉOLUTION

La loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (la « Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs a été votée en date du 18 décembre 2015.

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre par l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg (AGDL), a été remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantira l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 EUR. La Loi prévoit en outre que les dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100 000 EUR pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans les comptes annuels au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, leurs obligations vis-à-vis de l'AGDL sont utilisées au fur et à mesure de leur contribution au Fonds de résolution Luxembourg (FRL), respectivement lors de la constitution du Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre, d'ici le début de l'année 2024, au moins 1 % des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1^{er} alinéa 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participants. Ce montant sera collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2023.

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL qui avait été fixé à 0,8 % des dépôts garantis, tels que définis à l'article 153 alinéa 8 de la Loi, des établissements adhérents a été atteint à la fin de l'année 2019. Les contributions ont été versées annuellement entre 2016 et 2019.

Maintenant que le niveau de 0,8 % est atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continuent de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8 % des dépôts garantis tels que définis à l'article 153 alinéa 8 de la Loi.

Au 31 décembre 2022, la provision FGDL/FRL s'élève à 2 317 799,89 EUR (31 décembre 2021: 12 722 452,82 EUR).

Le montant payé en 2022 au titre de FGDL s'élève à 5 663 201,00 EUR (au 31 décembre 2021 : 6 636 550,00 EUR) et le montant payé en 2022 au titre du FRL s'élève à 4 741 451,93 EUR (au 31 décembre 2021 : 3 489 713,76 EUR).

Banque Raiffeisen
Société coopérative

Adresse siège
4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange
Luxembourg

T +352 24 50-1
www.raiffeisen.lu

Adresse postale
B.P. 111
L-2011 Luxembourg

